

# LA SEMAINE AFRICAINE



[www.lasemaineafricaine.info](http://www.lasemaineafricaine.info)

N° 4153 du Jeudi 24 Novembre 2022 - 70<sup>e</sup> Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -  
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 945.49.69 - E-mail: [lasemaineafricaine@yahoo.fr](mailto:lasemaineafricaine@yahoo.fr)

## NOTRE JOURNAL A 70 ANS

### INTERPELLATION A L'ASSEMBLEE NATIONALE

**«Le Gouvernement est à la manœuvre», réaffirme le Premier ministre**  
*(P.3)*

### MUSIQUE/DISTINCTION

**Roga-Roga sacré meilleur artiste d'Afrique centrale!**



La star Roga-Roga présentant son prix à la presse (P.17)

### ARCHIDIOCESE DE POINTE-NOIRE

**La paroisse Saint Kisito a soufflé ses 50 bougies**



Mgr Toussaint Ngoma Foumanet, évêque de Dolisie, recevant un présent

*(P.10)*

### Coup d'oeil en biais

**Des accidents de la route toujours trop nombreux**

### EDITORIAL

**Climat de suspensions**

**CANAL+**  
Kongosja Lounge  
A PARTIR DU 11 DECEMBRE sur CANAL+  
LE DECODEUR HD 1000 FCFA TTC  
5000<sup>ème</sup> DES EVASION  
30 ANS LA FETE CONTINUE !

### Avis d'appel d'offres pour le recrutement d'un

**Partenaire National d'Afrobarometer en République du Congo dans le cadre de la réalisation d'une enquête au titre du Round 10 d'Afrobarometer**



Afrobarometer lance un appel à offres d'organismes désireux de servir comme **partenaire national (NP)** en République du Congo. Sous la direction d'Afrobarometer, le NP choisi réalisera une enquête par sondage représentative à l'échelle nationale de la population des adultes en République du Congo. En plus de réaliser une enquête d'Afrobarometer, l'adjudicataire sera le représentant d'Afrobarometer en République du Congo pour la durée du partenariat et sera admis à participer aux réunions et ateliers d'Afrobarometer, ainsi qu'aux autres activités de renforcement et de gestion de capacités.

#### Responsabilités du Partenaire National

En collaboration étroite à chaque étape du processus avec le partenaire principal d'Afrobarometer, et selon les procédures du réseau, l'adjudicataire devra réaliser une enquête nationale représentative en République du Congo avec un échantillon de taille n = 1200. Ceci implique qu'il devra s'acquitter des responsabilités suivantes :

1. Identifier et accéder aux bases de données de recensement nécessaires à la conception d'un échantillon représentatif national, travailler en collaboration avec le spécialiste en échantillonnage d'Afrobarometer et l'office national de la statistique pour définir l'échantillon et obtenir les cartes et autres matériaux nécessaires à la mise en œuvre de l'enquête ;
2. Indigéniser le questionnaire générique d'Afrobarometer pour l'adapter au contexte local, travailler avec les équipes d'Afrobarometer en charge des enquêtes et de la communication afin d'élaborer les questions spécifiques aux pays à inclure dans le questionnaire, et traduire le questionnaire dans la(les) langue(s) local(es) indiquées conformément aux procédures d'Afrobarometer ;
3. Obtenir pour les travaux de terrain un nombre suffisant de tablettes correspondant aux spécifications telles que décrites dans le manuel d'enquête d'Afrobarometer ;
4. Recruter des travailleurs de terrain dotés de qualifications nécessaires et de compétences linguistiques et de terrain, et les former à la collecte de données, auprès des ménages à l'aide de tablettes ;
5. Sélectionner et former des superviseurs de terrain pour assurer la supervision des travaux de terrain et du contrôle de la qualité des travaux de terrain ;
6. Pré-tester et apporter les modifications approuvées aux questionnaires ;
7. Elaborer un plan d'organisation logistique de l'enquête ;
8. Prendre en charge tous les aspects des travaux de terrain dans le respect strict du calendrier élaboré de commun accord avec Afrobarometer ;
9. Assurer le contrôle de la qualité de la collecte des données sur le terrain ;
10. Elaborer des rapports sur la méthodologie d'échantillonnage et des travaux de terrain ;
11. Contribuer à l'élaboration d'une Synthèse des Résultats en collaboration avec les conseillers techniques d'Afrobarometer ;
12. Elaborer des analyses de base portant sur les principaux résultats ;
13. Concevoir et mettre en œuvre, avec le soutien technique du réseau, un plan de communication efficace qui inclut une analyse des intervenants, des disséminations publiques, des publications d'articles, des communiqués de presse, et l'usage des réseaux sociaux en vue de partager les résultats d'enquêtes avec les media, la communauté des ONG, les fonctionnaires du gouvernement, les législateurs, la communauté des donateurs, et d'autres acteurs identifiés.

Les centres de recherche intéressés sont priés de visiter le site web de Afrobarometer [www.afrobarometer.org](http://www.afrobarometer.org) pour plus d'informations sur les détails ou d'écrire à Houessou Richard, Chargé de Projet à Afrobarometer, CDD-Ghana, e-mail: [rhouessou@afrobarometer.org](mailto:rhouessou@afrobarometer.org) pour recevoir le document d'appel d'offres.

**La date limite pour envoyer les offres est le 15 décembre 2022.**

## ETABLISSEMENTS SOPROS- SECURITY

Siège social, 71 Avenue de France- Poto Poto  
Arrondissement 3  
Brazzaville - RCCM 07 A 3 774

Aux termes du Procès verbal de décision du Gérant des Etablissements dénommés SOPRO-SECURITY, tenu en date à Brazzaville le trois octobre deux mil vingt deux à dix heures, enregistré à Brazzaville au domaine et timbres de Ouenzé sous le numéro 2286, folio 191/8, Monsieur BIZAMBA Jean Marie, Gérant a décidé de la dissolution des-dits ETS.

SOPROS - SECURITY, créé en République du Congo en mil neuf cent quatre vingt dix huit, immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier sous le numéro CG-BZV/07 A 3774 à Brazzaville.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à ladite dissolution sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville.

*POUR INSERTION.*

**OFFICE NOTARIAL DE Maître Bedel KAMBA**  
12, allée des acacias, Centre-ville Brazzaville, à côté du marché plateau.  
E-Mail: office.bedelkamba@gmail.com

### AVIS DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE «CONGO XINDI» SARL

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, au capital de Trente millions (30.000.000) francs CFA, dont le siège social est fixé à Cent fils, Mpila, Ouenzé, Parcelle 120, Section T, Bloc 30, République du Congo. Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Bedel KAMBA, Notaire Titulaire d'un office notarial sis, 12, allée des acacias, Centre-ville Brazzaville, à côté du marché plateau, en date à Brazzaville du 04 mars 2022, il a été constitué une société dénommée «CONGO XINDI», SARL dont les statuts ont été enregistrés aux impôts de Mpila, Brazzaville, le 16 mars 2022, Folio 052/4, N°0636, ayant des caractéristiques suivantes:  
**Objet**  
\*La recherche et l'exploitation des minerais; \*La métallurgie; \* Agent d'amarrage de narines; \*Agent de dédouanement; \*Transport de conteneurs; \*Transport de marchandises.  
**Capital social:** le capital de la société est fixé à la somme de TRENTE MILLIONS (30.000 000) de Francs CFA, divisé en 100 actions sociales de 10 000 Francs CFA, chacune numérotée de 1 à 100, toutes souscrites

et libérées en numéraire ainsi qu'il résulte de la déclaration notariée de souscription et de versement établie, le 04 mars 2022, par le Notaire soussigné.  
**Forme:** Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle.  
**Administration:** Monsieur WANG Tongxi, comme Administrateur Général.  
**Dépôt légal:** a été effectué au greffe du Tribunal de commerce de Brazzaville, le 16 juin 2020.  
**Le siège social:** est fixé à Talangai, Brazzaville, Cent fils, Mpila, Ouenzé, Parcelle 120, Section T, Bloc 30, République du Congo.  
**Durée:** la durée de la société est fixée à 99 ans, à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.  
**Registre du commerce:** RCCM CG-BZV-01-2020-815-00015.

*POUR INSERTION LEGALE.*  
**Maître Bedel KAMBA**  
NOTAIRE

### CORDE INDUSTRIELLE DEVELOPPEMENT ENERGIE SOLAIRE CONGO

Société à Responsabilité Limitée au capital social de 10 000 000 F. CFA  
Siège social: Zone Industrielle YARD OCEAN EXPRESS  
Centre-Ville, Pointe-Noire  
RCCM: CG-PNR-01-2012-B12 00096

#### INSERTION LEGALE

Suivant le PV de l'AGM (Assemblée Générale Mixte) tenue le 30 septembre 2022 au siège de la société, les associés ont décidé de transférer le siège social à compter du 1er août 2022 à l'adresse suivante: Zone industrielle YARD OCEAN EXPRESS, Centre-Ville, Pointe-Noire.

et devient:

«Article 4: Le siège social est fixé à Pointe-Noire à: Zone Industrielle YARD OCEAN EXPRESS Centre-Ville Pointe-Noire...»

Le reste est sans changement.

En conséquence de ce changement, l'article 4 des statuts a été modifié

*POUR AVIS*

#### INSERTION LEGALE

#### «ASCOMA CONGO»

Société Anonyme avec Conseil d'Administration  
Au Capital de F. CFA: Cinquante Millions (50 000 000)  
Siège social: 32, Avenue du Général De Gaulle  
RCCM: 2003 B 1067  
POINTE-NOIRE, REPUBLIQUE DU CONGO

Il appert d'un acte sous seing privé reçu au rang des minutes de Maître Marie de l'Assomption MOUNDELE-MATOKO, Notaire à Brazzaville, le 02 décembre 2003, enregistré à Pointe-Noire, le 19 décembre 2003, folio 207/29 n° 2070 ; la constitution d'une société ayant les caractéristiques suivantes:

**FORME:** Société Anonyme avec Conseil d'Administration.

**OBJET:** La société a pour objet, en République du Congo et dans tous Etats parties ou non au traité OHADA:

- le courtage d'Assurances et de Réassurances dans tous pays;
- la représentation de toutes compagnies d'Assurances et de Réassurances;
- la prise de participation directe ou indirecte dans toutes affaires ou opérations pouvant se rattacher aux objets ci-dessus ou susceptibles de favoriser le développement des affaires sociales, et ce, sous quelque forme que ce soit, création de sociétés nouvelles, apports, souscriptions, achats de titres ou droits sociaux, etc...;
- et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement à la réalisation et le développement des affaires de la société;

**DUREE:** 99 années, à compter de son immatriculation au RCCM;

**APPORTS EN NUMERAIRE:** Aux termes de la déclaration notariée de souscription et

de versement de capital social reçue par Maître Marie de l'Assomption MOUNDELE-MATOKO, Notaire à Brazzaville, il avait été fait apport, à la société en numéraire par les actionnaires, de la somme de Francs CFA: Cinquante Millions (50 000 000), constituant le capital, divisé en Cinq Mille (5 000) actions de Dix Mille (10 000) Francs CFA chacune, souscrites et intégralement libérées.

**ADMINISTRATION:** La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de:  
-Madame Patricia HUSSON née JUTHEAU, Président Directeur Général;  
-Monsieur Jean Yves BERSON, Administrateur ;  
-Monsieur Jean Mathieu DIERSTEIN, Administrateur.

**COMMISSAIRES AUX COMPTES:**  
- Société «PRICEWATERHOUSE COOPERS CONGO», Commissaire aux comptes titulaire ;  
- Monsieur Jacques HAENSLER, Commissaire aux comptes suppléant .

**RCCM:** Elle est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le no CG.PNR. RCCM 2003 B 1067.

**Dépôt légal:** Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 19 décembre 2003.

*Fait à Pointe-Noire, le 15 novembre 2022.*

*Pour avis,*

**Maître Christiane Elianne  
BOUANGA-GNIANGAISE,**  
Notaire.

#### ANNONCE LEGALE

### FORMALITES DE CREATION DE LA SOCIETE CALADIUM SAS ET AUTRES EVENEMENTS JURIDIQUES

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 11 décembre 2019, déposé au rang des minutes d'un Notaire, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée (SAS) dénommée CALADIUM SAS, ayant les caractéristiques suivantes:

#### **Associés:**

- Société SAM HOLDING, ayant son siège social à 1 Floor River Court, 6 Denis Street, Port Louis, Maurice, représentée par Monsieur Thibaud DARON, propriétaire de 420 actions;
- Société HANAIEI TRADING & SERVICES MAURITIUS, ayant son siège social aux suites 340-345, Le Caudan Waterfront, B.P.: 1070, Port Louis, Maurice, représentée par Monsieur Christophe DARON, propriétaire de 180 actions.

#### **Objet social:**

achat, vente, importation et exportation de toutes marchandises alimentaires ou non-alimentaires, ainsi que commercialisation et distribution de ces marchandises; transformation industrielle de produits de base en produits finis et manufacture de ces produits; prestations de services en logistique, transport, stockage et entreposage de marchandises; assistance et aide à la prise de décision par la commercialisation d'analyses de données (imagerie HD, photogrammétrie, thermographie, volumétrie ou toutes autres mesures) acquises par tout type de moyen, aérien, terrestre ou sous-marin; prestations de montage et d'installation d'infrastructures.

Aux termes de l'assemblée générale du 08 juin 2022, il a été décidé d'adjoindre à l'objet social l'activité d'avitaillement maritime.

**Siège social:** 80, Avenue NTETA, vers La Côte Sauvage, Pointe-Noire.

**Capital:** 6 000 000 F. CFA

**Présidence:** Monsieur Thibaud DARON  
Direction: Monsieur Jean Luc ROUDIERE, Directeur Général.

Aux termes de l'assemblée générale du 30 juin 2021, il a été pris acte de la nomination de Monsieur Nicolas POHIN, en qualité de Directeur Général, pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Jean Luc ROUDIERE.

Aux termes de l'assemblée générale du 08 juin 2022, il a été pris acte de la démission de Monsieur Nicolas POHIN en qualité de Directeur Général et sa nomination en qualité de Directeur Général Adjoint.

#### **Commissaire aux comptes:**

Aux termes de l'assemblée générale du 30 juin 2021, il a été procédé à la nomination de Monsieur Dieudonné MBADI en qualité de Commissaire aux comptes, pour une durée de six (6) exercices sociaux, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2027.

**Durée:** 99 ans, à compter de son immatriculation au RCCM de Pointe-Noire.



INTERPELLATION A L'ASSEMBLEE NATIONALE

«Le Gouvernement est à la manœuvre», réaffirme le Premier ministre

Le Gouvernement a été interpellé à l'Assemblée nationale le 17 novembre dernier. Quatorze ministres sur seize ont été soumis au feu roulant de questions aussi diverses que le drame crapuleux perpétré par un pasteur sur son fils de 21 ans, à Bétou, les inondations et la situation d'isolement de la Likouala; l'effectivité de l'assurance maladie universelle; les bébés noirs; les assassinats et cambriolages; les violences en milieu scolaire, la réhabilitation du chemin de fer, et les résidences universitaires, etc. Cette séance des questions orales avec débats était présidée par Léon Alfred Opimbat, premier vice-président de l'Assemblée nationale. Le Gouvernement était conduit par le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso.

Très suivie, cette séance était cependant moins palpitante que d'habitude, mais plus émotive, surtout lorsqu'on a abordé la question du drame commis par le pasteur d'une église dite de réveil sur son fils âgé de 21 ans, qu'il a égorgé après l'avoir ligoté avec l'aide de ses fidèles. Sitôt la nouvelle répandue, un groupe de jeunes s'est dirigé vers les auteurs du

sera bel et bien une réalité et non un mythe. «La concrétisation de ce projet prend du temps», a-t-il reconnu. Le ministre Raymond Zéphirin Mboulou est revenu sur les actes de délinquance enregistrés dans le pays. «A chaque fois qu'une infraction est commise, les services de police et de gendarmerie ont toujours été déployés sur le terrain pour constater les faits, rassembler les preu-



Léon Alfred Opimbat

police a abouti à l'interpellation des présumés auteurs qui, déférés au parquet du tribunal de Grande Instance de Brazzaville, ont été jugés et condamnés», a rappelé le ministre.

Sur le braquage au domicile de Mme Alice, le ministre a dit que cette affaire a

quatre premières locomotives dont l'embarquement se fera le 5 décembre prochain en Belgique. «Nous avons un chemin de fer qui est l'un des plus anciens dans sa conception parce que l'écartement des rails ne répond plus aux locomotives que l'on crée. Soit nous procé-



Anatole Collinet Makosso

crime dans le but de se faire justice. Les circonstances dans lesquelles tout s'est passé ont malheureusement occasionné 11 blessés par balle et cinq décès. La Force publique a fait usage des armes à feu pour maintenir l'ordre public.

Pour le Premier ministre, même si la liberté de culte est garantie par la Constitution, il revient aux pouvoirs publics de faire appliquer la loi en matière d'établissement des confessions religieuses dont beaucoup s'installent sans autorisation préalable.

S'agissant de la situation d'isolement dans laquelle se trouve le département de la Likouala, Anatole Collinet Makosso a reconnu la triste réalité. A ce jour, Impfondo n'est desservi par aucun avion et les véhicules n'arrivent plus dans le département qui est presque coupé du reste du pays. Il a rassuré la représentation nationale que d'ici peu, avec la petite saison sèche, le travail sera fait pour traiter les boubriques et rendre circulaire la route. «Les fonds nécessaires à la réalisation de ces travaux sont disponibles au Fonds routier», a fait savoir le Premier ministre.

Interpellé sur l'assurance maladie universelle, le ministre d'Etat Firmin Ayessa estime que cette dernière

ves, rechercher les auteurs, les interpellier et les déferer au parquet», a-t-il assuré. Dans cet effort, 621 délinquants ont été arrêtés sur l'ensemble du territoire, a-t-il révélé, tout en indiquant que la question de ces jeunes ne doit pas seulement être traitée sous l'angle sécuritaire. «Elle résulte de plusieurs facteurs. La délinquance des jeunes met aussi en lumière la défaillance des parents et de toute la société en général».

S'agissant des actes de banditisme enregistrés le 19 octobre dernier sur la Nationale n°1, près du rond-point de Mayama, dans le département du Pool, le ministre a éludé la question. Pour lui, il s'agit des ex-combattants incontrôlés et des délinquants occasionnels non identifiés qui ont tiré sur un convoi de deux camions de l'Agence de régulation de l'aval pétrolier, aux environs de 18 heures. «Aucune victime n'a été enregistrée. Un dispositif de sécurité a été immédiatement mis en place et une enquête a été ouverte afin de faire la lumière sur cette affaire et d'interpellier les présumés auteurs. Elle se poursuit encore», a déclaré Raymond Zéphirin Mboulou. Quant au cambriolage de l'église ICC, l'enquête menée par les services de



Les membres de Gouvernement



Les députés

conduit à l'ouverture d'une enquête par la Police et la Gendarmerie. «Elle a permis l'interpellation des présumés auteurs parmi lesquels deux agents de police. Les sanctions administratives ont été prises contre eux. Il revient à la Justice de se prononcer sur la suite de cette affaire», a-t-il expliqué.

S'agissant de l'assassinat du directeur départemental de l'industrie du Kouilou-Pointe-Noire et de l'agression du député Prince Bahamboula, à Brazzaville, «les enquêtes ouvertes sont en cours», a-t-il indiqué.

Pour sa part, le ministre des Transports, de la marine marchande et de l'aviation civile, Honoré Sayi, a apaisé les inquiétudes du député Lallissini sur la desserte à partir des vols nationaux des localités de Dolisie, Ouessou, Impfondo et Owando. «C'est imminent», a-t-il signifié. Tout comme l'acquisition des

dons à l'élargissement de la voie pour être aux normes actuelles, soit nous devons entretenir cette vieille voie et nous aurons toujours les mêmes problèmes», a-t-il fait remarquer.

La ministre des Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire, Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, a, quant à elle, parlé des inondations enregistrées depuis quelques temps dans le nord du pays, une préoccupation soulevée par le député Guy Patrick Gondzia qui s'interrogeait sur les dispositions prises par le Gouvernement devant la situation de catastrophe humanitaire que vivent les populations de la Likouala avec les déplacements et risques d'épidémies liées à la consommation des eaux souillées.

La ministre a reconnu que des milliers de Congolais sont touchés par des inon-

Editorial

Climat de suspicions

Le sommet mondial de la COP 27 sur le climat s'est achevé le week-end dernier à Charm el-Cheikh, en Egypte. Conforme aux grands rassemblements de ce genre, qui nourrissent les espérances au départ, ce sommet a rassemblé les grosses pointures et s'est achevé entre soupirs de dépit et brouhahas exagérés. Dirigeants charismatiques ou experts discrets ou en confirmation du monde entier ont tous martelé que nous étions au bord du drame. Si nous ne réduisons pas nos émissions de gaz à effets de serre pour faire baisser la température de la terre d'au moins 1,5°C d'ici à 2035, nous courrons à la catastrophe.

Déclamée sur tous les tons, cette admonestation a réussi à faire l'unanimité du constat. Même les climato-sceptiques ont fait l'objet d'une grosse mise en quarantaine intellectuelle, au point que leurs doutes ne sont pas en train de submerger le monde. Mais c'est à peu près tout : qui pollue l'atmosphère a continué à le faire. Et ceux qui se sont résolus à adhérer à la lutte pour l'abaissement des sources de pollution contribuent tellement peu à l'abaissement de ces températures qu'on se demande si ce combat pourra être gagné un jour.

A Charm el-Cheikh le financement des mesures de compensation dans les pays du Sud de la planète a constitué un point de blocage. Oui, les plus gros pollueurs sont les Etats-Unis et la Chine ; non, tous les pays qui subissent les durs effets des changements climatiques souffrent de problèmes créés par d'autres industries dans d'autres pays. Il n'est pas sûr que les Somaliens, à leur quatrième année de sécheresse, aient fait quoi que ce soit pour se joindre aux grosses volutes qui montent des cheminées d'usines du Nord vers le ciel.

Mais qui va vraiment payer pour cela ? A Charm el-Cheikh, et pour la première fois depuis que la question de la sauvegarde du climat commence à faire consensus, les pays dits en développement ont crié à l'injustice climatique, devant subir les effets d'une action posée par d'autres. Pourtant, et même si un Fonds d'adaptation a été décidé pour les pays vulnérables, il n'est pas permis de penser que ce mécanisme sera persistant et capable de garantir une justice entre riches et pauvres pour longtemps. D'abord, parce que les pays en développement sont invités à renoncer aux énergies polluantes qui ont fait la prospérité des pays riches. Il n'est pas facile pour un pays pétrolier comme le nôtre de se voir conseiller d'y renoncer au seul motif que l'Europe et l'Amérique savent ce qu'il en coûte de faire reposer une économie sur le pétrole. Ou la voiture thermique ! Entre ceux qui savent parce qu'ils sont passés par là, et ceux qui proclament leur droit à se développer, les tiraillements n'ont pas encore commencé.

Au mieux ce sera un prétexte pour les riches de continuer à polluer puisque, désormais, ils payent. Au pire, ce sera l'occasion pour les pays pauvres d'exercer un chantage écologique, pour faire taxer leur rôle de gardiens de l'oxygène du monde. Dans l'un comme dans l'autre cas, nous ne serons pas en situation de convaincre de nos intentions vertueuses dans la gestion de l'argent que nous recevrons. Pas pour le bien de nos peuples. Acheter une limousine avec l'argent destiné à sauver des éléphants : qui dit que ça ne s'est pas encore vu sous les okoumés ?

Albert S. MIANZOUKOUTA

dations et les destructions des habitations dans les départements des Plateaux, la Cuvette, la Sangha, la Likouala, Pointe-Noire, le Kouilou et Brazzaville. «A ce jour, 128.527 personnes sinistrées ont été enregistrées dont un décès par noyade dans la Sangha», a fait savoir la ministre, tout en assurant que les compatriotes des zones touchées par ces sinistres ne sont pas abandonnés par le Gouvernement.

Une mission d'évaluation multisectorielle conjointe Gouvernement-Agences du système des Nations Unies se rendra dans le nord dans les tout-prochains jours pour compléter et affiner toutes les informations reçues, afin d'identifier les besoins réels des populations.

Dans le cadre de la coopération bilatérale entre les Gouvernements congolais et japonais, une enveloppe de 596.000.000 de F.CFA est déjà disponible, a dit la ministre; «elle permettra de démarrer de façon imminente la mise en œuvre du projet de relèvement appelé «Tombwana» au bénéfice des populations victimes des inondations dans le nord du pays. Au total, 700 ménages répartis dans les départements des Plateaux, la Sangha, la Cuvette et la Likouala vont bénéficier de ce projet, dont l'objectif visé est la mise en place de micro-projets permettant d'obtenir l'autonomisation de ces ménages», a-t-elle conclu.

Cyr Arnel YABBAT-NGO



ENFANCE

Investir davantage pour le bien des enfants

«L'inclusion pour chaque enfant»: tel a été le thème de la Journée internationale des droits de l'enfant, la 33<sup>ème</sup> du genre, célébrée le 20 novembre dernier. A cette occasion, le Gouvernement a rendu publique une déclaration lue par la ministre Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, des Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire.

Initiée par les Nations-Unies en 1989, la Journée internationale des droits de l'enfant permet à chaque Etat signataire de la Convention sur les droits de l'enfant, à l'exception des Etats-Unis d'Amérique qui, n'a toujours pas ratifié le traité, d'examiner les réalités affectant la vie des enfants afin de procéder à un véritable plaidoyer et à la sensibilisation devant conduire à la protection des droits des enfants. Le thème de cette 33<sup>ème</sup> Journée, est marqué, selon la ministre, par le fait qu'elle se célèbre dans un contexte marqué par le coup d'envoi de la Coupe du monde de football. «Comme tout sport, le football incarne la tolérance, le fair-play, la diversité et l'inclusion...Ce thème prend appui sur l'un des principes généraux de la Convention relative aux droits de l'enfant à savoir: la non-discrimination. Ce qui exige que l'enfant jouisse de tous ses droits fondamentaux», a

déclaré Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma. Pour la ministre, le nouveau Plan national de développement (PND) 2022-2026 donne des orientations devant servir de soubassement aux différents plans sectoriels en matière de réduction des inégalités et de l'exclusion des enfants. En partenariat avec l'UNICEF, le Gouvernement congolais a réalisé deux études afin de disposer d'informations actualisées sur la problématique des enfants. La première porte sur les enfants en situation de rue et de mobilité, y compris les enfants victimes de traite. La seconde, sur les enfants victimes des violences basées sur le genre. Les résultats de ces études, a dit la ministre, permettront d'ouvrir une nouvelle page pour la protection des enfants, «une page à écrire ensemble en vue du respect des droits de nos enfants et de l'élimination des discrimina-



Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma

tions les affectant».

En dépit du cadre légal institutionnel et programmatique garantissant la protection de l'enfant, la ministre estime que le Congo se doit d'amorcer une réflexion sur la mise en place d'un mécanisme de coordination de la protection de l'enfant.

Par ailleurs, elle a soutenu que le Congo a élaboré un avant-projet de décret portant création, orientations et fonctionnement du Parlement des enfants. «Ce texte

se trouve présentement dans le circuit d'approbation. Une fois publié, le décret va favoriser un cadre idéal où nos enfants donneront de la voix».

Elle a réitéré l'engagement du Gouvernement à investir davantage au bénéfice des enfants. A noter que le Congo a signé le traité international des droits de l'homme sur les enfants le 13 novembre 1993.

Cyr Armel YABBAT-NGO

HÔPITAL DES ARMÉES

Des députés appellent à l'équipement des structures réhabilitées

Une délégation des commissions Défense et sécurité, et Economie et finances de l'Assemblée nationale a visité certaines structures réhabilitées du deuxième périmètre de l'hôpital central des armées Pierre Mobengo (phase 2), arrivées à terme, mais non encore équipées. Une visite qui a eu lieu, à l'orée de l'examen de la loi des finances 2023, en compagnie de Charles-Richard Mondjo, ministre de la Défense nationale, du général de brigade Pascal Ibata, directeur central du service de santé des armées.



Le ministre Mondjo (bras croisés) et les parlementaires pendant la visite

Henri Zoniaba Ayimessone, président de la commission Défense et sécurité, s'est réjoui de cette visite : «Nous sommes flattés par rapport à tout ce que nous venons de voir. Vous savez, on peut faire beaucoup avec peu mais dans le silence. Heureusement que nous sommes venus, on ne savait pas que les choses se réalisaient ici. Nous pensons que l'Assemblée nationale doit encourager le Gouvernement de la République, par le biais du ministère en charge de la Défense, et accompagner ce projet». Précisant que : «De nombreuses structures ont été réhabilitées, mais si elles ne sont pas équipées, elles ne serviront à rien. Pour les députés, le but de cette descente sur le terrain était de voir et, surtout, de juger de l'opportunité de créer les conditions, afin que le Gouvernement bénéficie d'un budget conséquent pour équiper toutes les structures».

L'hôpital des armées est né des cendres de l'infirmerie de garnison des troupes des marines, caserne Afrique équatoriale française, créée en 1945. Il faudra attendre 1986 pour voir se moderniser l'hôpital central, grâce à la construction du module chirurgical inauguré en 1987 par le Président de la République Denis Sassou-Nguesso. Un module qui avait été construit pour une durée de vie de dix ans. Cependant, trente-sept ans après, il est toujours fonctionnel. Devant la vétusté du plateau technique, est né le projet de construire un nouvel hôpital militaire, mais à cause de la crise financière économique, les travaux se sont arrêtés. D'où la réhabilitation de l'hôpital central des armées Pierre Mobengo pour offrir au personnel soignant un cadre adéquat de travail, et améliorer l'offre de ses soins aux patients répartis en deux groupes, 80% des civils et 20% des militaires.

C'est par étape que passait cette réalisation : la première a consisté à la réhabilitation et l'équipement du bloc opératoire, le triage, les urgences, les consultations externes, couplées à la modernisation des salles spéciales d'hospitalisation ; la deuxième phase, qui a fait l'objet de la visite a pris en compte le bloc opératoire avec les quatre salles d'opération et la salle de réveil, les deux services chirurgicaux A : chirurgie stomatologie et orthopédique, et B ; chirurgie polyvalente comprenant donc plusieurs types de chirurgie : viscérale, vasculaire, le service de réanimation, ainsi que le pavillon présidentiel.

A.P MASSAMBA

SENAT

Joséphine Mountou-Bayonne inhumée au Mausolée Marien Ngouabi

Dans un climat empreint de tristesse, entredéchiré par les sanglots des proches, la nation, autour du Chef de l'Etat, a rendu hommage le 18 novembre dernier à la sénatrice Joséphine Mountou-Bayonne, décédée le 24 octobre 2022 à Paris, à l'âge de 93 ans. Son Inhumation a eu lieu au Mausolée Marien Ngouabi dans la pure tradition Téké.

Membre du Parti congolais du travail (PCT), Joséphine Mountou-Bayonne est née le 28 juin 1929 à Djambala, département de Plateaux. Après ses études dans sa localité de naissance, puis en France, principalement à l'Institut national d'administration scolaire et à l'école nationale de Versailles, elle obtient au cours de son cursus, le certificat d'études primaires indigènes, le certificat d'aptitude professionnelle, la capacité professionnelle, le diplôme d'intendance universitaire.

La vie professionnelle de la sénatrice Joséphine Mountou-Bayonne commence en 1946 en qualité de cadre supérieur de l'enseignement et des corps communs de l'enseignement de l'Afrique équatoriale française.

A ce titre, elle assure successivement son service à Boko, département du Pool, Djambala, Okoyo, dans la Cuvette, Pointe-Noire. Affectée à Brazzaville, Joséphine Mountou-Bayonne occupe de 1958 à 1973 les postes de responsabilité dans la gestion des services sociaux de l'enseignement, avant d'être économiste au lycée technique, attachée au cabinet du ministre de l'Aviation civile, puis intendante au collège Javouhey.

Sur le plan associatif, elle était la première présidente de l'Union des femmes des Plateaux (UFP), créée en juillet 2013. Organisation à vocation culturelle, sociale, économique mais à but non lucratif, l'UFP avait pour but d'élaborer et d'appliquer les politiques et programmes visant à permettre aux femmes d'accéder à des moyens d'existence et aux ressources économiques moins

précaires.

En politique, elle est l'une des fondatrices de l'Union révolutionnaire des femmes du Congo (URFC) en 1965, qu'elle présidera de 1973 à 1979. Membre du Mouvement national de la révolution (MNR) dès 1964. En 1972, Joséphine Mountou-Bayonne adhère au Parti congolais du travail (PCT) où elle est élue au Comité central en 1974.

Sa vie parlementaire démarre comme députée à l'Assemblée nationale populaire à partir de 1973. Sénatrice depuis 1972, son mandat sera interrompu en 1997 par la guerre du 5 juin. Elle retrouvera la chambre haute du Parlement en 2002 jusqu'à sa mort, comme membre de la Commission économie et finances. Au Parlement, la doyenne d'âge du Sénat a assumé les fonctions de présidente du groupe national des femmes parlementaires du Congo en 2003, puis présidente



Joséphine Mountou-Bayonne

du Réseau des femmes parlementaires d'Afrique centrale. A la faveur du 5<sup>e</sup> congrès du PCT, elle est élue membre du comité des membres d'honneur du parti.

Elevée à titre exceptionnel dans l'ordre du mérite congo-

lais à la dignité de grand-croix, Joséphine Mountou-Bayonne était une icône, une grande militante, une figure emblématique de la politique congolaise.

Cyr Armel YABBAT-NGO

ARMÉE

L'opérationnalisation des nouvelles casernes effective progressivement

Construites aux alentours de Brazzaville, les nouvelles casernes des Forces armées congolaises (FAC) ont été visitées par Charles-Richard Mondjo, ministre de la Défense nationale. C'était jeudi 17 novembre 2022. D'une capacité de 452 appartements, ces casernes construites par le Gouvernement au profit des FAC sur les sites de Mont-Mambou, Case Barnier et Ndouo sont en train d'être occupées progressivement depuis le 4 octobre, conformément aux instructions que le Chef de l'Etat avait données en janvier dernier sur leur occupation d'ici à la fin de l'année.

Le ministre de la Défense nationale qui avait à ses côtés le général de division René Boukaka, chef d'Etat-major général adjoint des FAC, le colonel Jean-Robert Kabaka, ingénieur à la Délégation générale des Grands travaux, est allé s'assurer des conditions de vie des militaires qui devront désormais y travailler. Il a suivi attentivement les communications faites par des chefs de corps qui l'ont informé de certaines difficultés rencontrées dans le processus d'installation. Au terme de cette visite, ils ont tous les trois affiché leur optimisme : beaucoup de choses ont été réalisées.

Pour le colonel Mamona Loubaki, chef des sites: «La délocalisation est effective. Nous avons dit que nous sommes ici depuis le 4 octobre. Il y a eu une première phase, la construction, et la seconde, celle de l'occupation. Nous sommes des soldats, nous obéissons aux ordres».

Le représentant des Grands travaux, Jean-Robert Kabaka, a de son côté affirmé qu'il restait à régler le problème des fondametaux, à savoir l'eau et l'électricité. «Pour les équipements, la commande a été faite et ils arrivent en décembre. Au niveau de Ndouo, il y a deux casernes, pratiquement identiques. Ici, l'on trou-



Une phase de la visite des nouvelles casernes militaires

ve une vingtaine de logements. Au niveau de Case Barnier, il y a trois casernes pratiquement de la même configuration. Au niveau de la base vie, le Gouvernement a construit pour les FAC 280 appartements de l'ordre de 150m<sup>2</sup> pour les sous-officiers subalternes. Au niveau des officiers supérieurs nous avons 52 appartements de l'ordre de 350m<sup>2</sup>, des duplex à un niveau. Au total, 452 appartements ont été construits pour

les familles», a précisé le colonel Mamona Loubaki. Il existe également un espace pour les activités sociales, dans trois écoles, une maternelle et une crèche, un logement à étage pour le personnel enseignant, une boulangerie et une pâtisserie pour les familles, une salle multimédia et aussi des aires de sport...

Alain-Patrick MASSAMBA



DOLISIE

# Une ville qui se meurt!

Troisième ville du Congo, Dolisie ne mérite plus aujourd'hui ce statut. Elle a perdu son éclat d'antan. La ville n'est plus que l'ombre d'elle-même: des bâtiments en ruine ou vieillissants datant pour la plupart de l'époque coloniale, un réseau routier complètement dégradé, des caniveaux presque inexistantes ou bouchés, un centre-ville délabré et sale. La capitale de l'or vert se meurt sous l'œil indifférent de ses cadres et dirigeants empêtrés dans des querelles de leadership.

Pendant que les autres villes du Congo se modernisent, Dolisie elle, continue de s'enfoncer dans l'abîme. Ville attrayante hier, elle est devenue aujourd'hui comme un village abandonné. La guerre, certes, est passée par là, en 1999, mais cela seul ne peut expliquer son état actuel de dégradation. Tout est à reconstruire à Dolisie.

A commencer par son réseau routier. Une honte pour la nation et, partant, pour cette cité qualifiée de troisième ville. En 2006, elle a bénéficié de la municipalisation accélérée qui n'a pas véritablement changé sa physionomie. Les infrastructures routières de base et de communication aéronautique ne sont pour certaines que l'ombre d'elles-mêmes. Nombreuses tombent en ruine faute d'entretien ou d'utilisation. Un triste constat qui laisse abasourdi.

Les 11 kilomètres de routes construites et bitumées par-ci et par-là sans prévoir les conduites d'eau se dégradent considérablement, à l'instar de la ville elle-même. Voilà, autant de situations qui devraient interpeller la conscience des conseillers municipaux et des autorités locales, beaucoup plus préoccupés par leurs intérêts et gains personnels. Des grandes avenues entières n'avaient pas été asphaltées et aucun service d'entretien n'a été prévu même du côté de la municipalité où les maires se succèdent sans avoir une vision de développement de la ville qui se meurt sous l'œil inquiet et médusé des Dolisiens qui payent certainement le lourd tribut de leur engagement politique.

Conduire à Dolisie devient un véritable parcours du combattant. Le constat est unanime. Tous s'accordent pour dire que la ville n'a plus de routes. Les nids de poule ont gagné presque toutes les chaussées qui ont perdu de leur éclat. L'avenue du 24 mai 1934 qui abrite le boulevard et qui passe devant la résidence officielle du Président de la République, est devenue un calvaire pour les conducteurs qui ne savent plus à quel se saint vouer. «C'est très regrettable, alors

qu'on paie des taxes», s'est exclamé l'un d'eux, visiblement écoeuré.

«C'est déplorable. Il y a des



L'état de dégradation des routes

moments où on se pose la question de savoir si on a des autorités locales ou pas», s'écrie un autre usager de la route.

Au rond-point du grand marché, le constat est encore pire. Les nids de poule qui s'y sont formés ralentissent la circulation et abîment les véhicules. Plus rien n'est beau à Dolisie, comparé à Nkayi, Madingou, Kinkala, Sibiti, Oyo, Ewo, Owando et Ouesso, en termes de kilomètres bitumés.

Plus surprenant, les bâtiments hérités pour la plupart de la colonisation deviennent très vieillissants, ne sont pas entretenus et se dégradent au fil des temps. Les herbes ont envahi le centre-ville qui est noyé dans l'insalubrité. Devenu une tradition au niveau national, le premier samedi de chaque mois est le jour pour l'opération de salubrité au Congo. A Dolisie, malheureusement, ce mot d'ordre de la Primature n'est pas respecté. Les administrations cohabitent avec les herbes qui ont même gagné le centre-ville. Des caniveaux non curés et les chaussées non pavées forment les nids des herbes. La ville n'est plus assainie depuis des années. L'hôpital de référence est une illustration parfaite de ces administrations, tout comme le Palais de justice et la Cour d'appel dont les bâtiments laissent à désirer. Initiée pour changer l'image des départements, la municipalisation accélérée du Niari était censée doter la ville et ses localités d'infrastructures viables. Hélas, certains édifices construits laissent



Le calvaire des conducteurs

ments ne présentent plus qu'un triste visage. Les populations souhaitent voir ressuscité leur bijou, pourtant réhabilité pendant la municipalisation accélérée du Niari en 2006, mais qui a fini par mettre la clé sous le paillasson après quelques années de fonctionnement sous la houlette d'un privé qui ne veut pas rétrocéder l'hôtel, aujourd'hui encerclé par les tôles.

Faute de trafic, l'aéroport



Le calvaire des usagers de la route

croire qu'il y a véritablement un problème d'entretien et de négligence qui semble accélérer leur dégradation. La réalité crève les yeux et le constat est triste et très désolant.

Déjà, Dolisie n'avait pas bénéficié de vastes chantiers qui devaient, plus ou moins, modifier qualitativement l'état d'arriération dans lequel elle était plongée. La plupart des rues et avenues non goudronnées ne sont plus nivelées. D'où leur dégradation. Les impacts de la guerre de 1999 sont toujours visibles sur certains bâtiments aujourd'hui abandonnés.

Construit en 1942, le Grand hôtel qui faisait la fierté des Dolisiens est, aujourd'hui, complètement abandonné. Les herbes envahissent la cour, les fenêtres et les portes arrachées par les inciviques. Ses deux bâti-

ments ne présentent plus qu'un triste visage. Les populations souhaitent voir ressuscité leur bijou, pourtant réhabilité pendant la municipalisation accélérée du Niari en 2006, mais qui a fini par mettre la clé sous le paillasson après quelques années de fonctionnement sous la houlette d'un privé qui ne veut pas rétrocéder l'hôtel, aujourd'hui encerclé par les tôles. Faute de trafic, l'aéroport

## COUP D'OEIL EN BIAIS

### Marché de Poto-Poto: assassinat d'un homme et sauve-qui-peut!

Le marché de Poto-Poto (3<sup>e</sup> arrondissement de Brazzaville) était en effervescence l'après-midi du mardi 15 novembre 2022. Le fait qu'un citoyen de RDC ait été assassiné par un jeune malien, à l'aide d'une paire de ciseaux l'ayant atteint à la carotide au cours d'une dispute qui a mal tourné, a généré une grande agitation. L'infortuné, ensanglanté, avait marché sur quelques mètres avant de s'effondrer et rendre l'âme. Des jeunes gens, révoltés, ayant eu l'intention de piller les boutiques, les commerçants ont été contraints de fermer leurs échoppes, les uns après les autres. Heureusement, l'arrivée des unités d'intervention de la Police a calmé les choses. Le présumé assassin serait un récidiviste. A Brazzaville, il arrive parfois qu'un criminel arrêté pour assassinat, retrouve la liberté quelques jours après son arrestation, ce qui indignes les populations.

### Empoisonné puis jeté dans le fleuve

Les services de sécurité ont appréhendé la semaine dernière à Brazzaville deux individus suspectés d'avoir ôté la vie de leur « patron », un enseignant australo-italien de 56 ans, exerçant à l'école consulaire Saint Exupéry depuis six ans. Ils ont jeté son corps dans le fleuve, à Bacongo, le deuxième arrondissement de Brazzaville. A cette fin, ils l'avaient transporté dans un taxi appartenant à un complice. La victime, portée disparue depuis le 26 octobre, a été empoisonnée par ses deux « employés » à son domicile. Ces derniers ont expliqué aux enquêteurs qu'ils ont procédé ainsi pour s'emparer de sa carte monétique.

### Incendie à la HALC à Brazzaville

La salle du Centre d'appel de la HALC (Haute autorité de lutte contre la corruption), qui permettait de recueillir les dénonciations des cas de corruption, a été ravagée par un incendie le mercredi 16 novembre 2022. Elle a été endommagée entièrement. D'après un responsable, le feu serait parti d'une salle attenante. Et malgré la prompt intervention des sapeurs-pompiers, les dégâts sont tout de même assez conséquents: ordinateurs, combinés téléphoniques, documents d'archives et dossiers sensibles sont partis en fumée. Incendie criminel ou vétusté des installations électriques? On se perd en conjectures. Une enquête a été ouverte. Que donnera-t-elle en réalité?

### Ras-le-bol des agents de la SCGI de la Tour Nabemba

Il y a une semaine, les agents de la SCGI (Société civile de gestion immobilière) travaillant à la Tour Nabemba exprimaient leur ras-le-bol par une grève ayant paralysé l'immeuble le plus haut du Congo. Les grévistes réclamaient trois mois d'arriérés de salaire de l'année en cours, la révision de la procédure de paiement des impayés de 2018 et 2020, de même que le versement des cotisations sociales.

### Des accidents de la route toujours trop nombreux

Selon les statistiques, les accidents entre 2013 et 2017 ont été de 13180 cas ayant occasionné 1366 décès et 10.440 blessés. Entre 2018 et 2022, 13710 accidents de la route ont été enregistrés ayant fait 1007 décès et 9789 blessés. Trop de conducteurs ignorent le code de la route et les règles de bonne conduite. Les chauffeurs de transports publics sont les premiers visés. Et même si le nombre total de morts est en baisse, l'insécurité routière demeure un fléau au Congo.

### Soupçonné d'avoir violé son fils de 4 ans à Brazzaville

Un père est accusé d'avoir commis sur son fils de 4 ans un viol, a rapporté le service social qui, par la même occasion, a lancé un cri d'alarme face à cette agression sexuelle sur mineur. L'enfant a été conduit au service des urgences du CHU de Brazzaville où les agents assermentés l'ont pris en charge. La ministre des Affaires sociales a, quant à elle, expliqué à quel point cette affaire était choquante. On ignore si la police judiciaire a mis la main sur ce bourreau sans vergogne. Une enquête a été ouverte.

KAUD



## FRANCOPHONIE

# Les participants plaident pour sa refondation

La ville de Djerba en Tunisie a abrité du 19 au 20 novembre 2022 le 18e Sommet de la Francophonie. Celui-ci s'est achevé avec la reconduction de la secrétaire générale Louise Mushikiwabo à la tête de l'OIF (Organisation internationale de la Francophonie) pour un deuxième mandat. Si l'usage du français est de plus en plus effectif à travers le monde, le premier mandat de Mme Mushikiwabo semble avoir coïncidé avec une invisibilité de l'action de son organisation à l'international. C'est ainsi que certains critiques appellent à la refondation de l'espace francophone.

*J'ai beau chercher, j'ai du mal à me rappeler quelques initiatives fortes et marquantes prises par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) au cours des dernières années. J'ai bien l'impression que la Francophonie ne s'est pas beaucoup signalée à l'attention depuis le départ à la retraite en 2014 du secrétaire général d'alors, l'ancien président sénégalais Abdou Diouf, qui, lui, avait exercé pendant sa mandature une véritable magistrature d'influence sur les pays de l'aire francophone», a confié le diplomate et homme politique mauricien Jean-Claude de L'Estrac.*

Ce dernier n'est pas un inconnu dans le monde de la francophonie institutionnelle. Beaucoup se souviennent encore de ce grand francophone qui s'était porté candidat en 2014 à la succession d'Abdou Diouf. Mais c'est sa concurrente principale, la Canadienne d'origine haïtienne Michaëlle Jean qui fut finalement nommée au poste de secrétaire général. Elle avait été adoubée par le président français de l'époque François Hollande qui imposa sa candidature aux autres États membres de l'organisation, notamment aux Africains. Dans un essai riche en anecdotes et réflexions sur le devenir francophone, intitulé "Francophonie : de Hanoi à Dakar, le pacte brisé" (1), le Mauricien est longuement revenu sur les raisons de sa défaite, malgré une campagne de grand teneur et des soutiens prestigieux à sa candidature.

Jean-Claude de L'Estrac n'est pas le seul à pointer le manque de dynamisme et d'ambition du mouvement francophone. D'autres personnalités se sont prononcées dans ce sens, notamment le poète sénégalais Amadou Lamine Sall, qui a fustigé dans une tribune récente parue dans un quotidien canadien la «douloureuse léthargie» de l'OIF et son «invisibilité»,



Louise Mushikiwabo, Emmanuel Macron et Kais Saïed

faute d'un leadership adéquat à sa tête.

Paradoxalement, Michaëlle Jean qui a dû céder son fauteuil au terme de son premier mandat à l'actuelle secrétaire générale, la Rwandaise Louise Mushikiwabo, a elle aussi rejoint le rang des déçus de la francophonie, et plaide pour sa refondation. Dans un long article publié dans le mensuel Monde diplomatique (2), à l'occasion du sommet des chefs d'États qui

vient de s'achever à Djerba, l'ex-secrétaire générale critique les orientations prises par l'OIF depuis son départ et accuse notamment la France, le principal bailleur de fonds de l'organisation, de vouloir reléguer la francophonie à la défense et l'illustration du français, déniant à l'organisation le droit de s'intéresser aux enjeux géopolitiques ou environnementaux.

Malgré ses succès dans les domaines de la démocratie et des

**L'histoire de la francophonie remonte aux temps coloniaux, plus précisément à 1880, lorsque le géographe français Onésime Reclus introduisit le terme «Francophonie» dans son ouvrage France, Algérie et colonies, consacrant la pérennité de l'empire colonial français. Dans l'esprit du géographe, ce néologisme désignait l'ensemble des locuteurs du français à travers le monde, avec la langue comme principal ciment du projet impérial. Or le projet impérial ne résista pas aux guerres et tragédies qui ont ponctué la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle.**

**La première refondation de l'idée francophone date de la fin des années 1960, marquées par l'effondrement de l'empire colonial français et l'entrée en scène des pays indépendants en Asie et en Afrique. C'est à l'initiative d'un quatuor de leaders éclairés issus des nouveaux pays dont le Sénégalais Léopold Sédar Senghor et le Tunisien Habib Bourguiba que voit le jour le 20 mars 1970, avec 21 États membres, la première agence de la Francophonie institutionnelle, désignée sous le nom de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT). Pour les pères fondateurs de la Francophonie, comme l'écrivait Senghor, dès 1962, dans un article publié dans la revue Esprit, «Le français, langue de culture» «merveilleux outil, trouvé dans les décombres de la colonisation», devait servir à consolider des liens et des échanges entre les pays francophones. A l'ACCT, l'ancêtre de la future OIF créée en 2006, incombait alors la tâche d'imaginer les conditions et les modalités opérationnelles de ces échanges.**

**A partir de 1986, avec la tenue à intervalles réguliers de sommets de chefs d'États francophones, suivis de la nomination d'un secrétaire général à la tête de la Francophonie, sur le modèle des organisations des Nations unies, la dimension politique du mouvement francophone s'est progressivement renforcée, crédibilisant ses actions destinées à la promotion et à la mise en place de processus de démocratisation dans ses États membres.**

droits de l'homme, l'OIF a vu son image se brouiller, notamment en Afrique où elle est souvent perçue comme «un instrument d'influence française, voire un avatar du colonialisme», fait remarquer Antoine Glaser, spécialiste de l'Afrique. «Perçue comme le cheval de Troie de la Françafrique et intégrée dans le système politique, militaire, financier de la France en Afrique, poursuit le politologue, la Francophonie a fait l'objet de critiques, encore récemment pour avoir été aux abonnés absents lors des élections frauduleuses aux troisièmes mandats de dirigeants africains ou encore face aux coups d'État militaires au Mali, en Guinée, au Tchad et au Burkina Faso.». Ce mécontentement est conforté par le boycott de la photo de famille de M. Sama Lukondé Premier ministre de la RD Congo accusant le Rwanda son voisin francophone de soutenir la rébellion du M23 qui sévit à l'Est du pays et pour laquelle la secrétaire générale de la francophonie «n'est pas partielle», selon lui.

Le rôle prépondérant de la France et du Canada, les deux principaux bailleurs de fonds de la Francophonie, dans la désignation du secrétaire général de l'OIF, sont aussi régulièrement pointés du doigt par les critiques. «Pendant ma tournée en Afrique en 2014 pour faire connaître mes idées et mes propositions en tant que candidat au poste de secrétaire général, mes interlocuteurs n'ont pas arrêté de me demander ce que pensait la France de ma candidature», raconte non sans une certaine amertume Jean-Claude de L'Estrac. «Nous sommes aujourd'hui très loin, se lamente Jean-Claude de L'Estrac, du beau et grand projet des pères fondateurs qui avaient imaginé la francophonie comme un espace de solidarité et d'échanges entre pays membres placés sur un même pied d'égalité. Si nous nous sommes éloignés de cet idéal, c'est parce que la francophonie est devenue depuis plusieurs décennies un outil politique et diplomatique entre les mains des marchands et financiers qui nous gouvernent.» L'ancien haut fonctionnaire mauricien appelle à la refondation de la francophonie. Une refondation qui passe pour lui essentiellement par l'économie. L'homme milite aussi pour l'industrialisation de l'Afrique, un objectif qui faisait déjà partie des douze propositions sur lesquelles il avait bâti sa campagne pour sa candidature en 2014 pour diriger l'OIF.

Gaule D'AMBERT

## RD CONGO

## Les présidents kenyan et congolais préoccupés par l'instabilité dans la sous-région

La visite officielle du président kényan William Ruto à Kinshasa s'est achevée, lundi 21 novembre. Il a été reçu par son homologue congolais, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo. Les deux hommes ont échangé sur des questions d'intérêt commun, dont la sécurité dans l'est de la RDC. Au cours de la conférence de presse au sortir de ce tête-à-tête, William Ruto, qui visite la RDC pour la première fois en tant que président de la République kényane, a insisté sur les conséquences régionales de la crise sécuritaire dans l'est congolais. «Le Kenya va jouer pleinement son rôle», a-t-il dit en rappelant



Poignée de main entre William Ruto et Félix Tshisekedi

que les troupes de son pays sont déjà en déploiement dans l'est congolais. Il a aussi fait savoir que ses soldats étaient présents dans le cadre d'un mandat «d'imposition de la paix» contrairement à d'autres forces dites «de maintien de la paix» présentes dans la région. «Le mandat de la Force régionale d'Afrique de l'est a été convenu par les Chefs d'État comme un mandat pour assurer la paix dans l'est de la RDC et imposer la paix à ceux qui sont déterminés à créer l'instabilité et l'insécurité», a-t-il déclaré. Puis, il a souligné l'importance du processus politique pour des solutions durables.

Félix Tshisekedi a, pour sa part, fait état de l'importance de la paix dans la région pour accélérer l'intégration économique dans le cadre de la Zone continentale de libre-échange. Il s'est en outre montré très reconnaissant vis-à-vis du président kényan : «William Ruto a exprimé son désir ardent de vouloir aider le Congo à retrouver le chemin de la paix. La paix derrière laquelle nous courons depuis maintenant une vingtaine d'années à l'est de notre pays. Ça, c'est un geste qui nous touche beaucoup, qui nous engage à toujours être reconnaissant envers la République du Kenya.»

D'après des sources dignes de foi, société civile et sécuritaires, contactées lundi 21 novembre, les combats ont repris principalement dans le groupement de Tongo. C'est toujours dans le territoire de Rutshuru, mais du côté est, de l'autre côté du parc de Virunga. Dimanche 20 novembre, les Forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) faisaient face au M23 dans la zone dite des "Trois antennes". C'est sur la Route nationale 2 reliant la capitale du Nord-Kivu au territoire de Rutshuru.

Alain-Patrick MASSAMBA

## AFRIQUE DU SUD

## A l'approche des élections générales, l'ANC minée par des affaires de corruption

Parti au pouvoir depuis la fin de l'apartheid en 1994, en Afrique du Sud, le Congrès national africain (ANC) a rassemblé les membres de son organe exécutif ces trois derniers jours, pour des débats houleux sur l'avenir de la formation. Alors qu'un scrutin interne aura bientôt lieu, à la mi-décembre prochaine pour déterminer qui conduira le parti lors des élections nationales de 2024, le président en exercice, Cyril Ramaphosa, est de plus en plus contesté, suite à sa mise en cause dans l'affaire de Phala-Phala, du nom de sa ferme où a été dérobé de l'argent liquide. Le président n'en a pas soufflé mot dans son discours de clôture, dimanche 13 décembre dernier, mais le scandale de Phala-Phala était sur toutes les lèvres lors de cette grande réunion de l'ANC. Les plus ardents opposants de Cyril Ramaphosa ont réclamé sa mise à l'écart, alors que la commission d'intégrité du parti n'a pas encore rendu ses conclusions sur cette affaire.

Le chef de l'État, chantre de la lutte anticorruption, est jusqu'à présent resté très silencieux sur la plainte déposée en juin 2022 par l'ancien chef des services de renseignements, qui l'accuse d'avoir caché en 2020 un cambriolage et un vol dans sa ferme de plusieurs millions de dollars en liquide.

Cependant, Cyril Ramaphosa n'est pas le seul à être visé par une enquête de son parti : l'un de ses principaux concurrents, l'ancien ministre de la Santé, Zweli Mkhize, pourrait aussi être mis en difficulté, suite à des soupçons de corruption en lien avec la lutte contre la COVID-19. Malgré ces dossiers et leur sort encore en suspens, les deux hommes restent pour l'instant favoris, face aux deux autres candidates déclarées, Lindiwe Sisulu et Nkosazana Dlamini-Zuma, qui manquent de soutien au sein des branches régionales.

G.D'A.



**SIGNATURE DE PARTENARIAT**

**Améliorer les conditions de vie dans la ville de Pointe-Noire**

Une signature de l'échange de notes pour le Projet de «Fourniture des équipements et matériels pour la maintenance des voiries dans la ville de Pointe-Noire» a été scellée jeudi 17 novembre dernier, entre Denis Christel Sassou Nguesso, ministre de la Coopération internationale et de la promotion du partenariat public-privé, et Minami Hiro, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Japon en République du Congo. C'était en présence de Juste Désiré Mondélé, ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur, et de Mme Evelyne Tchitchele, maire de la ville de Pointe-Noire.

Ce projet, approuvé le 15 août 2022 par le Gouvernement du



Les deux parties après la signature

Japon à hauteur de 180.000.000 Yens japonais soit plus de 800.000.000 FCFA, a pour but de contribuer au développement économique et social de la République du Congo en améliorant l'accès aux services sociaux

de base à travers le renforcement du réseau routier. L'ambassadeur du Japon, Minami Hiro, a souligné que l'entretien des routes existantes dans la ville de Pointe-Noire est essentiel non seulement pour la fluidité de la logistique et du trafic urbain, mais également pour la bonne circulation des personnes et de leurs biens. Dans cette optique, il a invité toutes les parties prenantes à participer activement à la matérialisation de ce projet, en vue de permettre à la population congolaise en général et ponténégrine en particulier de profiter pleinement de l'efficacité de son réseau routier et de faire face à l'augmentation des besoins en transport.

Félicitant le partenaire japonais et le ministre de la Coopération pour l'obtention de ce don, Juste Mondélé a déclaré: «Cela montre qu'il y a une dynamique concentrée autour de la ville de Pointe-Noire. La coopération bilatérale et la coopération décentralisée sont les atouts de développement durable. Nous sollicitons de la part de l'ambassadeur et de l'appui du ministre de la Coopération les alliances des villes, des communes entre le Japon et le Congo».

Dans cette même optique, Mme Evelyne Tchitchele a remercié le Gouvernement à travers le ministère de la Coopération et l'ambassade du Japon pour ce don. «Il va permettre d'améliorer les voiries urbaines. Nous ne pouvons que nous réjouir parce que nous allons commencer les travaux de la municipalisation additionnelle et ce don vient renforcer tous ces dispositifs mis en place. C'est à travers la coopération internationale que nous allons bénéficier les opportunités qu'offre le Japon pour accompagner le Congo et, surtout, la ville de Pointe-Noire», a-t-elle dit.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

**TECHNOLOGIE**

**Une plateforme d'innovation «Agro-Industrie» a été mise en place**

Organisé par le ministère de l'Enseignement supérieur de la recherche scientifique et de l'innovation technologique en partenariat avec le PNUD, l'atelier de valorisation des lignes directrices, mettant en place une plateforme d'innovation «Agro-industrie» a été clôturé le 4 novembre dernier par Mme Delphine Edith Emmanuel Adouki, ministre de l'Enseignement supérieur. C'était en présence d'Opia Mensah Kumah, représentant résident du PNUD, et d'Aimé Madiela Mabika, directeur général de l'innovation technologique.

La plateforme est indispensable pour favoriser le rapprochement entre le secteur privé, les universités et les structures de recherche et d'innovation. L'initiative de construire une plateforme nationale d'innovation, a souligné Aimé Madiela Mabika, est une recommandation du projet de droit de propriété intellectuelle et d'innovation en Afrique (AfrIPI), projet piloté par l'Organisation de la propriété intellectuelle avec l'appui technique de l'Organisation européenne des brevets. La plateforme mise en place après la validation des lignes directrices, sera un espace d'échange, de partage d'expérience, de concertation entre les acteurs du système national de recherche et d'innovation et le secteur productif en agro-industrie. «Les enjeux de cette plateforme d'innovation est d'apporter des réponses aux défis sociétaux dans le PND 2022-2026, qui se posent principalement dans les secteurs primaire (agriculture) et secondaire (industrie)», a souligné directeur général de l'innovation technologique.

Opia Mensah Kumah a, quant à lui, déclaré: «Cet atelier se termine, mais le travail en lui-même ne fait que commencer avec des défis de mise en œuvre effective qui se profilent, dont: la mobilisation et la mutualisation des ressources techniques et financières pour assurer le fonctionnement de la plateforme, l'implication et la responsabilisation des différents acteurs selon leur rôle dans l'atteinte des objectifs fixés».

Le PNUD, a précisé son représentant, souhaite que cette plateforme puisse jouer pleinement son rôle, afin d'appuyer la vision du Gouvernement congolais, qui fait de l'agriculture une des priorités du Plan national de développement (PND) 2022-2026.

Mme Delphine Edith Emmanuel Adouki a remercié le PNUD pour ses accompagnements multiples et pour le renforcement du secteur de production du Congo dans l'agro-industrie. Elle a aussi exhorté toutes les forces vives, les inventeurs, les entrepreneurs et tous les acteurs du domaine de la recherche à plus d'inventivité et d'innovation technologique.

Jophé LOUBAKI (Stagiaire)

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

**RECHERCHE MEDICALE**

**Encourager les femmes scientifiques à s'engager dans la recherche**

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme «Femmes et sciences: faire de la recherche une ambition féminine», débuté en 2014, la Fondation congolaise pour la recherche médicale (FCRM), avec l'appui de ses partenaires, a organisé la deuxième édition des bourses d'excellence sous le thème «La femme au cœur du savoir», au profit des étudiantes congolaises avec la remise du prix d'encouragement scientifique pour les femmes congolaises. La cérémonie a eu lieu, jeudi 10 novembre 2022 à Brazzaville. Elle a été présidée par la Pr Francine Ntoui, présidente de la FCRM, en présence de Mme Delphine Edith Emmanuel Adouki, ministre de l'Enseignement supérieur qui a remis à une mathématicienne le prix d'encouragement scientifique.

Le but visé est de former et d'encourager les femmes congolaises à la recherche et à l'innovation, afin de briser les stéréotypes. Dix bourses ont été attribuées à des étudiantes de niveau Master I et Master II de l'université Marien Nguouabi pour montrer que la femme congolaise ose s'investir dans les sciences dures et avec succès. Deux boursières ont déposé leurs impressions. Rhodé Aldette De Chevevie Nkouka, étudiante en Master II à la faculté des sciences et techniques, de l'université Marien Nguouabi, a déclaré: «Je me sens très heureuse d'être gratifiée aujourd'hui et je suis encore plus motivée suite à l'obtention de cette bourse pour voir mon avenir autrement. Cette bourse me permet d'avancer

dans mes études en thèse dans le domaine de la nutrition d'une manière plus approfondie. Si l'opportunité se présente, je veux voyager et revenir travailler au Congo comme la Pr Francine Ntoui...».

«Cela me fait beaucoup de plaisir parce que c'est une opportunité qui vient booster ma motivation. Je suis très heureuse et je remercie la FCRM pour cette opportunité offerte aux femmes d'avoir une belle carrière scientifique. Actuellement, je prépare ma soutenance de mémoire sur la salinité des eaux souterraine de Pointe-Noire», a apprécié Jémina Consolé Bounkouta, étudiante en Master II en géosciences et environnement avec pour option hydrogéochimie, à la faculté des sciences et techniques de l'université Marien



Pr Francine Ntoui avec une bénéficiaire

Nguouabi.

Mme Francine Ntoui a souligné l'intérêt de l'implication des femmes dans les sciences. «Les femmes représentent moins de 30 % des personnes impliquées dans les sciences. Les sciences sont liées au développement. Peut-on imaginer un développement sans la contribution des femmes? Cela veut dire que le monde va être traduit d'une vision d'hommes qui ne va pas refléter la réalité. Ce n'est pas acceptable. Il faut que les femmes apportent complètement leur contribution, leurs idées, leur manière de voir le monde avec les hommes bien entendu. C'est pourquoi nous

soutenons les filles qui sont dans les sciences», a-t-elle signifié.

Mme Delphine Edith Emmanuel Adouki a indiqué que le thème retenu cette année met en lumière la participation des femmes congolaises à la recherche et à l'innovation tout en rappelant la nécessité de former et d'encourager les femmes.

A cette cérémonie, on a aussi noté la présence de plusieurs personnalités, des diplomates, des partenaires de la Fondation, des scientifiques, des étudiants et leurs familles.

Philippe BANZ

**SYSTEME DES NATIONS UNIES**

**Sensibiliser les partenaires-fournisseurs sur les règles de passation des marchés**

Dans le cadre de la stratégie commerciale, le bureau de coordination des agences des Nations Unies au Congo a organisé du 9 au 10 novembre dernier à Brazzaville, une formation des fournisseurs du Système des Nations Unies au Congo. Il s'est agi de s'accorder sur les modalités d'engagement avec les Nations Unies. Les travaux ont été placés sous la supervision de Koffi Benoît Agblewonu, directeur régional de passation des marchés de l'OMS Afrique, président du groupe de travail de passation des marchés du système opérationnel des Nations Unies au Congo, en présence de Normand Alouna Mbon, chargé de l'administration et des finances au PNUD Congo. La formation a permis de donner un maximum de lumière sur le proces-



Normand Alouna Mbon, Mahen Sandrasagren et Koffi Benoît Agblewonu

sus d'achat portant sur les commandes, la livraison, l'exécution jusqu'au paiement. L'accent a été mis sur les procédures, les aspects divers importants des appels d'offres, des contrats, l'évaluation des critères, la gestion des risques, les règles prescrites.

Didace Bossassou, administrateur général de la société Dibos consulting-Engineering & Logistics, a déclaré: «Cette session a répondu à plusieurs objectifs. Nous avons été très bien nourris dans le sens de l'intellect».

Normand Alouna a précisé l'intérêt de la formation: «Il a été demandé aux différents Systèmes des Nations Unies par pays de sensibiliser et former les partenaires-fournisseurs-prestataires afin que nous parlions tous le même langage. Le Système des Nations Unies au Congo souhaite accroître le volume des marchés et encourager les champions nationaux à compétir à l'international».

Koffi Benoît Agblewonu a expliqué les possibilités à donner aux entreprises congolaises. Au cours de cette session, a-t-il dit, une possibilité a été donnée aux entreprises congolaises de se faire enregistrer sur une plateforme mondiale appelée le marché mondial des Nations Unies où plus de 30 milliards de dollars américains de transactions sont dénouées à travers le monde par une trentaine d'organismes des Nations Unies qui sont ouverts à plus de 400 mille entreprises, soit un rendez-vous commercial avec près de 20 mille professionnels en charge de la passation des marchés.

Clôturant la formation, Mahen Sandrasagren a relevé: «Les agences du système des Nations Unies en République du Congo font appel aux services de passation des marchés et des contrats pour l'acquisition des biens et des services requis pour les interventions humanitaires, sanitaires et pour des opérations multiples et multiformes au bénéfice des populations».

Philippe BANZ

**CONSUMMATION**

**Promouvoir la culture de la qualité à tous les niveaux**

L'Agence congolaise de normalisation et de la qualité (ACONOQ) a célébré du 9 au 10 novembre 2022 la 3<sup>e</sup> édition nationale de la Journée mondiale de la qualité sous le thème: «L'importance d'un système national de normalisation et de gestion de la qualité, pour un développement durable». Placée sous le patronage d'Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint-Eudes, ministre du développement industriel et de la promotion du secteur privé, cette Journée a donné lieu à une causerie-débat. L'objectif était de promouvoir la culture qualité au niveau national.



Les participants

«La qualité, un levier majeur de développement des organisations», a été l'un des thèmes développés par les responsables de BRALICO, ESGAE, BCI, CORAF et

SGS, tous partenaires de l'ACONOQ.

Dupond Ebouilli, chef du personnel de la Banque BCI, a souligné que son intervention a été axée autour de trois points: les enjeux de la qualité dans une banque; la démarche de la BCI dans l'œuvre de qualité et la réalisation de quelques activités en cours. Dans le domaine des banques, a-t-il fait savoir, il y a des normes. Sur ces règlements, la BCI est conforme.

De son côté, Paul Onana, directeur commercial des services analyses de laboratoire (SGS) en Afrique centrale, a déclaré que le laboratoire Congo accompagne l'organisme de certification dans la normalisation. Le laboratoire est certifié, il met des rapports et des recommandations normalisés fiables suivant les standards SGS reconnus dans le monde entier. «Nous accompagnons le développement des organisations par le développement du capital humain grâce aux formations et certifications mises en place. La SGS travaille avec les entreprises de tous types qui ont besoin de mettre sur le marché les produits et services de qualité respectant les exigences», a-t-il dit.

Le ministre Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint-Eudes a relevé que la Journée mondiale de la qualité est une Journée consacrée à la reconnaissance des efforts et des réalisations des professionnels de la qualité du monde entier. Face aux enjeux liés à la mondialisation de l'économie, l'augmentation du volume des échanges commerciaux, l'arrivée de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF), a-t-il précisé, il est impérieux de consolider le système national de normalisation et de gestion de la qualité en mettant en place une infrastructure de qualité fiable, afin de mettre sur le marché des produits et services de qualité, conformes aux exigences réglementaires et normatives.

A. N'K-K.



## CONSUMMATION

### La baisse des prix de certains produits alimentaires de base perceptible au marché

Le directeur général du commerce intérieur Martin Moubari a animé, mercredi 16 novembre dernier à Brazzaville, un point de presse sous le thème: «*impact des mesures du plan de résilience sur les prix des produits alimentaires de base*». Face aux professionnels de la presse, il indiqué que «*ces derniers temps, il y a des plaintes des consommateurs sur la hausse des prix des produits alimentaires dans les marchés. Mais la réalité est que si pour certains produits les prix ont augmenté, pour d'autres, ils sont à la baisse*». Dans cet exercice avec la presse nationale, Martin Moubari était assisté de Philippe Nsondé Mondzié, directeur général de la répression des fraudes commerciales et des cadres du ministère du Commerce, des approvisionnements et de la consommation.



De g. à d. Philippe Nsondé Mondzié et Martin Moubari

Au-delà des efforts que l'Etat fournit chaque année pour le bien-être des populations, le Gouvernement a adopté un plan de résilience sur la crise alimentaire qui prévoit une cinquantaine de mesures et actions destinées à juguler la hausse des prix des produits alimentaires provoquée par la guerre en Ukraine. Les mesures du plan de résilience concernent les intrants agropastoraux et halieutiques. Une première mesure a été publiée. Elle concerne l'exonération des droits et taxes de douane de certains produits alimentaires de base. Pour sentir les effets attendus du plan de résilience, une batterie des mesures et des actions sont prévues. Et pour l'hôte de ce point de presse, cette batterie des mesures sera bientôt publiée pour permettre d'appuyer la production locale. Cet axe d'appui à la production locale est également dans le plan

de résilience et dans le PND 2022-2026. Martin Moubari a souligné dans le contexte économique international actuel, bien que difficile à cause de la crise alimentaire, le Gouvernement est en train de travailler pour atténuer et pallier cette difficulté. L'objectif étant de geler les prix des produits pendant 12 mois. In fine, les mesures incitatives prévues dans le plan de résilience devraient permettre aux acteurs du secteur agricole de booster leur production et l'offre nationale afin d'offrir les produits agricoles aux prix accessibles. C'est ainsi que ces acteurs vont «*accompagner la volonté du Chef de l'Etat et de son Gouvernement, dans le processus de développement du pays à travers la diversification de son économie et en luttant contre la vie chère*», a-t-il conclu.

Marcellin MOUZITA

### ERRATUM

Une erreur a été commise dans notre édition n°4051 du jeudi 10 novembre 2022 en page 11 au sujet de l'article consacré au premier anniversaire de l'installation de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, et intitulé: «*Quel bilan?*». Au lieu de 1<sup>er</sup> anniversaire du sacre de Mgr Bienvenu Manamika, lire plutôt: 1<sup>er</sup> anniversaire de l'installation de Mgr Bienvenu Manamika comme archevêque de Brazzaville.

Avec toutes nos excuses!

## ALIMENTATION

### Inviter les Congolais à produire et à consommer local

Le Programme alimentaire mondial (PAM) conjointement avec l'Union européenne (UE) ont lancé mardi 8 novembre 2022 le livre de recettes «*Promanioc*» à travers un challenge culinaire au Lycée d'enseignement professionnel agricole amical cabral (LEPAAC). Cette compétition a réuni 16 élèves répartis en quatre équipes: les lions, les scorpions, les wolfs et les aigles. Ils ont réalisé trois recettes du livre «*Promanioc*». A l'issue de ce challenge, l'équipe des wolfs a remporté cette compétition qui a été rehaussée de la présence de Ghislain Thierry Manguessa Ebome, ministre de l'Enseignement technique et professionnel.



Les officiels visitant le stand des produits dérivés du manioc

La réalisation du livre de recettes intervient dans le cadre du projet «*Promanioc*», un programme de renforcement de la chaîne de valeur artisanale du manioc financé à hauteur de 1 milliard

auprès du grand public de la chaîne de transformation et de valorisation du manioc dans la vie quotidienne (gari, farine de manioc et attiéké). L'activité visait à faire connaître le projet «*Promanioc*» et ses produits dérivés; valoriser l'engagement de l'UE et du PAM à soutenir le secteur agricole; valoriser les métiers de l'agro-alimentaire; promouvoir les produits made in Congo et sensibiliser le grand public sur la qualité et

au plan de riposte alimentaire post-Covid initié par le Gouvernement congolais en 2020. Ce projet est mis en œuvre par le PAM dans le département de la Bouenza. «*Les actions que mène le PAM sur le terrain permettent d'améliorer la résilience alimentaire au Congo en renforçant les capacités des groupements agricoles, des artisans, des commerçants et du grand public afin d'assurer une chaîne de valeur intégrée, saine et durable du manioc*», a-t-il dit.

Le ministre Ghislain Thierry Manguessa Ebome s'est dit satisfait parce que le choix du manioc participe bien à la réalisation du projet de société du président de la République, au PND 2022-2026 et au programme d'action du Gouvernement; trois projets qui mettent en action le développement de l'agriculture au sens large. Le choix du manioc, a-t-il poursuivi, est un choix qui brise certaines habitudes et «*qui ouvre à notre jeunesse la joie de manger le manioc sous ses différentes formes*». Il a par ailleurs félicité les lauréats et les a exhortés à ne pas être la génération des fonctionnaires, mais plutôt à être la génération des entrepreneurs qui aura la ressource pour entreprendre.

Le challenge culinaire a été rendu possible grâce au chef Honor Toudissa ainsi qu'à ses équipes, qui a coordonné tout le volet logistique, a sélectionné les recettes, échangé avec les élèves et leur a partagé toute son expérience. Les quatre équipes ont reçu des certificats de participation et différents prix.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA



Photo de famille après le lancement

de F.CFA par l'UE. Démarré en 2020, ce projet se veut ainsi une réponse aux questions de résilience alimentaire dans un pays possédant un fort potentiel agricole pour couvrir ses besoins alimentaires essentiels mais dont les surfaces cultivables sont sous-exploitées. Le livre de recettes et le challenge culinaire entrent dans les objectifs de partage

la diversité des mets à base de manioc. Pour Mme Anne-Claire Mouillez, directrice pays du PAM, le livre de recettes «*Promanioc*» a été produit main dans la main avec la Délégation de l'UE dans la perspective de promouvoir les produits dérivés du manioc. Ce livre, a-t-elle dit, a également pour vocation de sensibiliser les

consommateurs au potentiel de substitution de produits tels que le gari, l'attiéké et le tapioca aux aliments céréaliers. L'ambassadeur de l'UE au Congo, Giacomo Durazzo, a souligné que le «*Promanioc*» est la contribution de l'UE

### REPUBLIQUE DU CONGO Unité-Travail-Progress RECTIFICATIF A L'ANNONCE LEGALE N°404/2022/BZ-C INSERTION LEGALE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES  
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES  
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE  
INSPECTION DIVISIONNAIRE DE LA CONSERVATION DES  
HYPOTHEQUES ET DELA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants :

Au LIEU DE:

N°d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr/Dpt	Requérants
8	28415 du 17-03-22	Sect P8, bloc 126; Plle 2; Sup: 392,99m2	56, RUE DJOUE	4-BZV	KASSAMBE née KANGOUD Adelaïde Edith Chantal
10	28638 du 10-05-22	Sect P1, bloc 30; Plle 3 (ex.2); Sup: 495,42m2	10, RUE BAYAS	3-BZV	KASSAMBE née KANGOUD Adelaïde Edith Chantal

LIRE :

N°d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr/Dpt	Requérants
8	28415 du 17-03-22	Sect P8, bloc 126; Plle 2; Sup: 392,99m2	56, RUE DJOUE	4-BZV	Succession KANGOUD Emmanuel
10	28638 du 10-05-22	Sect P1, bloc 30; Plle 3 (ex.2); Sup: 495,42m2	10, RUE BAYAS	3-BZV	Succession KANGOUD Emmanuel

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 15 novembre 2022  
L'Inspecteur Divisionnaire  
Gilbert MBANDZA.

### IN MEMORIAM

#### Abbé François de Paul MOUNDANGA IBENI

Il y a 16 ans, depuis que tu es en paix auprès de Jésus-Christ, le Fils de Dieu. Depuis lors, nous te croyons en voyage et que tu vas très bientôt nous rejoindre. Que l'Eternel face rayonner ta face et diriger ton regard sur nous et nous accorde la Paix. Notre amour pour toi demeure intact.



Joseph NZIHOU



# ANNONCES

ATLS

**Africa Tax & Legal Services**

Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000.000 FCFA  
Siège Social : sise 327 Avenue Marien NGOUABI  
Immeuble SCI les cocotiers BP 1233, Pointe-Noire  
RCCM : CG-PNR-01-2019-B16-00010

**SUNU ASSURANCES IARD CONGO**

**SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Au capital de 3 000 000 000 F CFA  
Siège Social: sise 17 rue de l'hôtel de Ville, Immeuble ELIKIA, Centre-Ville  
Pointe-Noire  
République du Congo  
RCCM : CG-PNR-01-2012-B14-00021

**ANNONCE LEGALE**

Aux termes du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 1er Juillet 2022 de la société SUNU Assurances IARD Congo, les actionnaires ont décidé de procéder au changement de l'adresse de l'établissement secondaire de la société, du n° 221, de l'Avenue Nelson Mandela Centre-Ville, Brazzaville au local sis Rondpoint de la coupole Immeuble Yoka Bernard, Centre-Ville, Brazzaville.

Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville du procès-verbal sous le N° 22 DA 182, du 11 Novembre 2022.

Inscription modificative au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le N° CG/BZV/17 B 7239, le 11 Novembre 2022.

Mise à jour du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le N° CG-BZV-01-2017-B20-00024 du 16 Novembre 2022.

*Pour avis.*

ATLS

**Africa Tax & Legal Services**

Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000.000 FCFA  
Siège Social : sise 327 Avenue Marien NGOUABI  
Immeuble SCI les cocotiers BP 1233, Pointe-Noire  
RCCM : CG-PNR-01-2019-B16-00010

**WILLIS TOWERS WATSON**

**SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Au capital de 26 000 000 F CFA  
Siège Social: sise 118, Avenue Fayette Tchitembo, Centre-Ville  
Pointe-Noire, BP 1901  
République du Congo  
RCCM: CG-PNR-01-2001-B14-00197

**ANNONCE LEGALE**

Aux termes du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Mixte du 29 Juin 2022 de la société Willis Towers Watson, les actionnaires ont décidé de procéder à la relocalisation de l'Agence de Brazzaville à l'Avenue Cabral au 2<sup>e</sup> étage des tours jumelles, face de l'hôtel Radisson Blu, Centre-Ville, Brazzaville.

Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville du procès-verbal sous le N° CG-BZV-01-2022-M-05462, du 08 septembre 2022.

Inscription modificative au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le N° CG-BZV-01-2022-B20-00020, le 08 septembre 2022.

*Pour avis.*

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC

DIRECTION DES IMPOTS ET DES DOMAINES

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE DOMANIALE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DU KOUILOU

BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE

FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE

**ANNONCE LEGALE**

**N°17/2022/MFBPP/DGID/DEFFD/DDIK/  
BCHPF-PN.CENTRE**

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la conservation des hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et réquerants suivants:

N°	N° de Réquisitions					QUARTIERS	REQUERANTS
01	22.236 du 25/02/2013	Pile(s) 08	Bloc 263	Section BN	Superficie 500,00 m <sup>2</sup>	TCHIMBAMBOUKA	Madame MATONDO Gloire Merveille
02	29.932 du 17/11/2021	Pile(s) 01 à 10	Bloc 52	Section /	Superficie 5000,00 m <sup>2</sup>	HINDA (File N'KONDI-MBAKA)	Monsieur OBAMBI Jean Bruno
03	30.079 du 15/03/2022	Pile(s) 185 E	Bloc /	Section J	Superficie 306,80 m <sup>2</sup>	MPITA	Monsieur OBOA André Lionel
04	30.126 du 08/04/2022	Pile(s) 08	Bloc 62	Section BL	Superficie 400,00 m <sup>2</sup>	Ngoyo la plaine (File MBELO)	Monsieur BOKILO Ben Lionel
05	30.037 du 18/02/2022	Pile(s) 11-12-13-14-15-16 et 17	Bloc 84 bis	Section BN	Superficie 3574,54 m <sup>2</sup>	Zone Cotière (File Tchitouta)	Madame MOUTOLET Christine Hélène
06	30.085 du 18/03/2022	Pile(s) 06	Bloc 79	Section BG	Superficie 300,00 m <sup>2</sup>	MPAKA II (Marché)	Madame TSOUMOU née NGOUOMO MADINGOU Prisca
07	20.279 du 22/06/2011	Pile(s) 10	Bloc 34	Section BX	Superficie 489,65 m <sup>2</sup>	NGOYO (File TCHINVASSA)	Madame MALOUMBI Nadine Juliette
08	18.377 du 24/11/2009	Pile(s) 01	Bloc 26	Section BP	Superficie 658,73 m <sup>2</sup>	MPITA	Madame NTSIKABAKA Audrey Nadège
09	20.881 du 06/02/2012	Pile(s) 07	Bloc 183	Section BL	Superficie 500,00 m <sup>2</sup>	NGOYO	Monsieur LEONCKANY MAOMBIA Troits
10	18.421 du 11/12/2009	Pile(s) 06	Bloc 238	Section BN	Superficie 429,00 m <sup>2</sup>	TCHIMBAMBOUKA	Monsieur BOUDIMBOU Modeste Constant
11	29.427 du 06/11/2020	Pile(s) 03	Bloc 228	Section BN	Superficie 500,00 m <sup>2</sup>	NGOYO (File Tchitouta)	Monsieur NZABA-MPELE Stanislas
12	24.802 du 11/03/2015	Pile(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 130.280,74 m <sup>2</sup>	VILLAGE BELLOLO	Madame LANIER Yvonne
13	29.242 du 19/08/2020	Pile(s) 01 à 10	Bloc 52	Section /	Superficie 5000,00 m <sup>2</sup>	HINDA (File N'KONDI-MBAKA)	Monsieur OBAMBI Jean Bruno
14	29.475 du 01/12/2020	Pile(s) 01 et 02	Bloc 102	Section BT	Superficie 1000,00 m <sup>2</sup>	TCHIMBAMBA	Monsieur NSIASSISSA NIMBI Alain Inès Fourier
15	30.226 du 15/06/2022	Pile(s) 07	Bloc 123	Section BM5ème T	Superficie 387,00 m <sup>2</sup>	NGOYO-MVASSA (File Tchinvassa)	Madame ITOUA Monica Patricia
16	30.112 du 29/03/2020	Pile(s) 11	Bloc 28	Section BN-B	Superficie 400,00 m <sup>2</sup>	NGOYO	Madame ADOUKI Christiane
17	29.505 du 17/12/2020	Pile(s) 02	Bloc 41	Section BL	Superficie 750,00 m <sup>2</sup>	Ngoyo (File TCHISSELO)	Monsieur NGOMA Providence Ardarel
18	29.551 du 27/01/2021	Pile(s) 09	Bloc 60	Section BT	Superficie 500,00 m <sup>2</sup>	TCHIMBAMBA (File TCHILOANDJILI)	Monsieur NZITOUKOULOU Jean Medard
19	29.829 du 24/08/2021	Pile(s) 07	Bloc 62	Section CD II	Superficie 500,00 m <sup>2</sup>	NANGA-MPILI (File TCHIYOBO)	Madame AMEGNISSE FRUCTUEUX Marie-Catline Manuella
20	29.665 du 30/04/2021	Pile(s) 04	Bloc 40	Section BM	Superficie 500,00 m <sup>2</sup>	NGOYO (File Gand Ngoyo)	Monsieur N'KOUNKOU Guy Théogène
21	30.078 du 14/03/2022	Pile(s) 231 ter	Bloc /	Section G	Superficie 422,26 m <sup>2</sup>	MPITA (derrière la gendarmerie)	Madame MAKOSSO MOUEMBILA Christine
22	25.321 du 20/08/2015	Pile(s) 01 à 11	Bloc 300	Section BL	Superficie 4396,31 m <sup>2</sup>	Nanga Lac (File Tchiyobo)	Monsieur Aimé Emmanuel YOKA
23	19.451 du 19/11/2010	Pile(s) 04 ex 03	Bloc 24 ex 31	Section BT	Superficie 460,00 m <sup>2</sup>	TCHIMBAMBA	Monsieur GOMA Alain Parfait
24	29.933 du 18/11/2021	Pile(s) 01 à 10	Bloc 56	Section /	Superficie 5000,00 m <sup>2</sup>	HINDA (File N'KONDI-MBAKA)	Monsieur OBAMBI Jean Bruno
25	30.135 du 21/04/2022	Pile(s) 08, 09 et 10	Bloc 90	Section CD5 1ère	Superficie 1200,00 m <sup>2</sup>	NANGA (File Tchiyobo)	Madame OUKAMBA ILENDU Paule Christdonie Belinda
26	29.103 du 03/07/2020	Pile(s) 06	Bloc 100	Section BN	Superficie 500,00 m <sup>2</sup>	NGOYO	Madame MOKOKO Eloïse Terezita Antonia
27	29.977 du 29/12/2021	Pile(s) 10	Bloc 36	Section BM4	Superficie 500,00 m <sup>2</sup>	NGOYO (File Tchinvassa)	Monsieur BATCHI Roland Karl Jubien
28	29.951 du 30/11/2021	Pile(s) 06	Bloc 50	Section BM	Superficie 500,00 m <sup>2</sup>	NGOYO	Madame KONAY KOY YOGA Charlayne
29	29.840 du 30/08/2021	Pile(s) 07	Bloc 190	Section BY 1ère T	Superficie 500,00 m <sup>2</sup>	COTE MATEVE	Madame SIEFOU MAMBOU Isabelle Patricia
30	30.232 du 20/06/2022	Pile(s) 09	Bloc 28	Section BM	Superficie 473,25 m <sup>2</sup>	NGOYO (File Gand Ngoy)	Mademoiselle YIDIKA NDOUNDOU Pamela Léa Belmine
31	30.298 du 11/08/2022	Pile(s) 03	Bloc 48	Section BN	Superficie 500,00 m <sup>2</sup>	Zone Cotière (File Tchitouta)	Madame MAVOUNGOU Rubis Michelle

Fait à Pointe-Noire, le 10 Novembre 2022

Le Chef de Bureau

**Yvon Magloire OKEMBA**

Au-déla d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable. (Arr. 26 de la loi 17/2000, du 30 décembre 2020, portant Régime de la Propriété Foncière).



DOYENNE SAINT CHARLES LWANGA/PAROISSE NOTRE-DAME DU ROSAIRE DE BACONGO

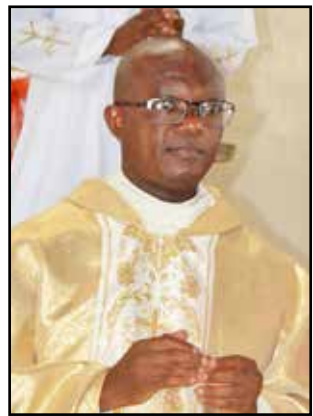
## Mgr Bienvenu Manamika a installé l'abbé Roland Fabrice Nzebelet comme curé-doyen

L'église Notre-Dame du Rosaire de Bacongo a servi de cadre à la messe d'installation de M. l'abbé Roland Fabrice Nzebelet Mampouya, curé de cette paroisse, vicaire épiscopal chargé des vocations et des séminaires, en qualité de curé-doyen du secteur Saint Charles Lwanga regroupant cinq paroisses : Notre-Dame du Rosaire de Bacongo, Saint Pierre Claver de Bacongo, Saint Charles Lwanga de Makélékélé, Saint Kisito de Makélékélé et Saint Michel de Nganguoni. C'était, mardi 1<sup>er</sup> novembre 2022, en la solennité de la Toussaint, au cours d'une eucharistie présidée par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville, qui a transmis le témoin de la présidence au curé-doyen après le rite d'installation.

Ont concélébré cette messe, les abbés Roland Fabrice Nzebelet Mampouya qui a reçu le témoin de la présidence de la messe après son installation, Bernard Mantoumi, Précieux Deo Bénédicte Ouambanzoulou Bonny, vicaires paroissiaux, Nazaire Mabanza, directeur de l'École des sciences religieuses, (ESR), Xavier Mbemba Bissemou, prêtre de l'archidiocèse de Brazzaville en mission pastorale en France, en séjour à Brazzaville, Thierry Wilfrid Dialembontsoni, prêtre de l'archidiocèse de Brazzaville, Victor Olivier Makambou, gestionnaire de l'ESR, les pères Casimir Moukoubou, directeur diocésain de liturgie, Anaclet Mbungu, curé de la paroisse Saint Charles Lwanga de Makélékélé, et bien d'autres prêtres. Trois diacres ont accompagné l'archevêque au cours de cette messe: les abbés Godwill Desvauchel Mvouama, Roy Bertrand Mouye et André Genflord Bouesso Diatsouika, respectivement, stagiaires diaconaux à l'archevêché de Brazzaville, au Foyer Abraham et à la paroisse Notre-Dame du Rosaire de Bacongo. Dans une animation liturgique de la Schola populaire paroissiale, du chœur paroissial Les Amis du Grégorien, et des chorales paroissiales: Immaculée Conception et Notre-Dame du Rosaire, la messe a connu la participation de plusieurs personnalités de divers rangs dont MM. Vadim Osdet Mvouba, député de la deuxième circonscription de Bacongo, Roch Banzouzi, responsable du Protocole de l'archevêché, aux côtés des religieux, religieuses et des fidèles laïcs vêtus pour la majorité de l'uniforme distinctif de leur mouvement d'apostolat respectif.

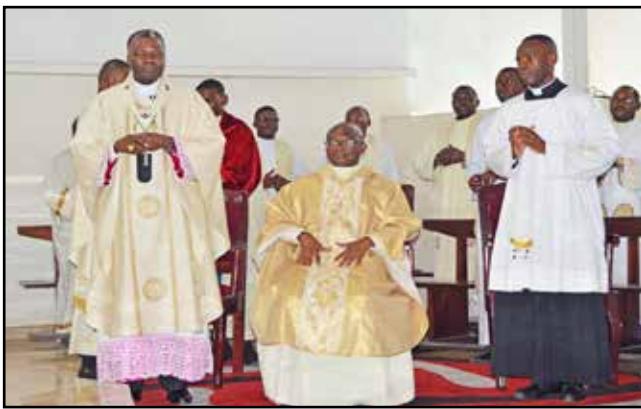
C'est Mme Isabelle Samba Kabakab, vice-présidente du Conseil pastoral paroissial de

Notre-Dame du Rosaire de qui a prononcé au nom de la communauté paroissiale, le mot de bienvenue à l'archevêque de Brazzaville en lui exprimant la joie de cette communauté de le recevoir: «Père-Evêque, le Peuple de Dieu qui est à Notre-Dame du Rosaire de Bacongo qui prie tous les jours pour vous est heureux de prier avec vous aujourd'hui, à l'occasion de cette célébration eucharistique au



Abbé Roland Fabrice Nzebelet cours de laquelle vous installerez notre curé M. l'abbé Roland Fabrice Nzebelet Mampouya, à la tête du doyenné Saint Charles Lwanga».

A sa suite, l'abbé Bernard Mantoumi a présenté un extrait du cursus du prêtre à l'honneur: «Ordonné prêtre le 12 août de l'an 2000 des mains de Mgr Barthélemy Batantu, alors archevêque de Brazzaville, l'abbé Roland Nzebelet Mampouya a été successivement: vicaire à Sainte Rita de Moukondo (2000 à 2002), vicaire à la paroisse Saint Jean Marie Vianney de Mouleké (2002 à 2005), vicaire à Saint François d'Assise (2005-pendant 2 mois), curé à la paroisse Sainte Rita de Moukondo (2005 à 2006). En 2006, il est envoyé en mission d'études aux diocèses de Bellay-Ars en France. M. l'abbé Roland Fabrice Nzebelet Mampouya est diplômé en Histoire de l'Eglise



Mgr Bienvenu Manamika ayant installé l'abbé Roland Fabrice Nzebelet sur le siège de la présidence de la messe

et en Tenue des Archives dans les pays tropicaux. De retour au pays, il est nommé: curé en la paroisse Notre-Dame du Rosaire de Bacongo et archiviste de l'Archidiocèse de Brazzaville (de 2021 à nos jours), vicaire épiscopal chargé des vocations et des séminaires, curé-doyen du doyenné Saint Charles Lwanga (2022)».

Dans son homélie, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a exhorté le Peuple de Dieu à s'engager davantage dans la construction de l'Eglise, car: «Wa dia fua yika dio», traduit littéralement par: «Il faut fructifier l'héritage reçu» afin de transmettre aux générations futures le fruit de notre labeur, de la même manière que nous avons reçu l'héritage des prêtres spiritains qui ont bâti cet édifice dans lequel nous prions aujourd'hui.»

L'archevêque a encouragé les jeunes à s'engager tôt dans le mariage en recevant le sacrement du mariage, afin que les statistiques des mariages religieux dans l'archidiocèse de Brazzaville puissent croître considérablement. S'adressant au curé-doyen, il lui a recommandé de paître vers de verts pâturages la portion du troupeau de Dieu que l'Eglise lui a confiée, avec entre autres missions: de cordonner et de promouvoir l'action pastorale dans le doyenné placé sous sa responsabilité.

Après l'homélie a été enclenché le rite de l'installation du curé-doyen marqué par la récitation du credo, le renouvellement des promesses sacerdotales, l'adhésion aux vérités bibliques et celles professées par la tradition et le magistère de l'Eglise, le tout couronné par l'installation sur le siège de la présidence de la messe, en passant par la remise des clés du tabernacle, la vêtue

de la chasuble, l'ouverture des portes de l'église, la sonnerie de la cloche paroissiale, symbole de l'appel et du rassemblement du peuple de Dieu en paroisse. La procession des offrandes a été une occasion propice pour les participants à la messe d'exprimer leur sympathie, réconfort et soutien multiforme à l'archevêque de Brazzaville venu toucher du doigt les réalités paroissiales et pastorales de cette portion du troupeau de Dieu placée sous sa juridiction, en installant le pasteur qu'il a choisi pour cette entité ecclésiastique. Vers la fin de la messe ayant eu pour coryphée Séraphin Moutou Bikoyi, «Ya Sésé», le curé-doyen a prononcé le mot de remerciements à l'endroit de l'archevêque pour l'avoir choisi comme curé-doyen du secteur Saint Charles Lwanga et a garanti la pratique d'une pastorale fructueuse et florissante dans le doyenné dont il a la charge pour la plus grande gloire de Dieu et le salut des hommes.

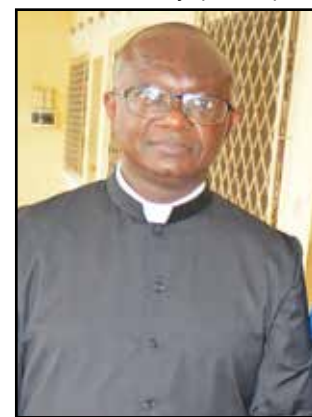
L'archevêque a remercié et félicité le curé-doyen d'avoir accepté cette charge et a demandé au peuple de Dieu de continuer à prier pour le curé-doyen et pour lui afin qu'ils soient tous deux à la hauteur d'accomplir avec zèle, dynamisme, abnégation et efficacité leur mission respective.

Gislain Wilfrid BOUMBA

### Ils ont dit:

Abbé Roland Fabrice Nzebelet Mampouya, curé-doyen du doyenné Saint Charles Lwanga: «On est d'abord très touché que l'archevêque puisse choisir ma modeste personne pour être curé-doyen. C'est une lourde tâche, on est au service du Christ, au

service de l'Eglise. Les grâces que je demande, c'est vraiment une grande disponibilité et que je serve le Seigneur avec grande joie. Les priorités, c'est d'abord l'unité. Je pense qu'on est autour du Christ, nous qui sommes les prêtres, les serviteurs de Dieu, et même tous les chrétiens en tant que baptisés, la première des choses, c'est vraiment l'unité, pas telle que nous la voulons mais telle que le Christ la veut. Parce que ça va être notre témoignage à nous. «Voyez comment ils s'aiment», les gens devraient dire ça pour nous aussi les chrétiens: «Comment ils sont unis» aussi. Je pense que le souhait qu'on soit rassemblé, uni autour du Christ, je pense qu'on



va donner un beau témoignage. A l'endroit des lecteurs, ce que je leur demande c'est de prier pour moi. Je n'ai pas pris des galons, on est au service de l'Eglise, c'est le service de l'Eglise. Un ministère, à l'image du Christ qui est le premier serviteur. Le message: qu'on soit uni. Qu'ils prient aussi pour moi, parce que j'ai besoin d'exercer ce ministère tel que Dieu le veut. Pour le moment, nous allons tenir une réunion, comme nous sommes encore au début de l'Année pastorale, la semaine prochaine, nous allons nous retrouver dans le doyenné. Il y a un grand chantier à faire. Le thème de cette année pastorale-ci: «Ensemble, construisons notre Eglise en mettant tout en commun». Je pense aussi il y a ce chantier-là, comment construire notre belle maison, notre maison commune,

notre Eglise. C'est ça le premier programme. Les moyens, comment cela va se déployer? Nous allons le voir aussi dans les jours qui vont venir.»

Professeur Didace Massamba: «Mes impressions sont très bonnes. Je ne suis pas étonné que l'abbé Roland Nzebelet soit nommé à cette fonction.



Je connais la personne depuis de longues années, avant qu'il n'aille en formation en France. Je ne suis pas surpris que l'archevêque de Brazzaville puisse le choisir comme curé-doyen de cette zone. C'est un prêtre sérieux et compétent. Il travaille avec le Saint-Esprit. Je pense que les chrétiens de ce doyenné ne seront pas surpris de ce qu'il fera de bon pour cette zone. Je pense que l'archevêque de Brazzaville peut compter sur lui. Pour son mandat, je souhaite à ce prêtre une réussite. Je pense qu'il soit aidé par nous les chrétiens, bien entendu, dans la prière. Comme on a su le dire au cours de la célébration eucharistique, il faut que nous priions pour nos prêtres afin qu'ils soient éclairés de suivre le bon chemin. Il faut qu'on prie pour lui afin que lui également prie pour ses chrétiens pour qu'ensemble nous puissions construire notre Eglise comme l'a souhaité notre archevêque de Brazzaville.»

Propos recueillis par Jean Claude NKODIA de Radio Maria/Brazzaville et Gislain Wilfrid BOUMBA

### ARCHIDIOCESE DE POINTE-NOIRE

## La paroisse Saint Kisito a soufflé ses 50 bougies

Située dans l'arrondissement 4 Loandjili, la paroisse Saint Kisito est l'une des vingt-deux paroisses situées dans le périmètre de la ville de Pointe-Noire et qui relève de l'archidiocèse de cette ville. Le dimanche 30 octobre dernier, elle a fêté ses 50 ans d'existence par une messe d'action de grâce célébrée par Mgr Toussaint Ngoma Foumanet, évêque de Dolisie. C'était en présence de plusieurs prêtres de Pointe-Noire et des autorités civiles et militaires. La messe a été animée par la chorale paroissiale, la Schola populaire, les Amis du grégorien et la chorale Reine des Anges.

La paroisse Saint Kisito se situe au quartier Nkouikou-Marché, à l'intersection de l'avenue des Mâ Loango avec la rue abbé Victor Goma, du nom de l'ancien curé de cette paroisse. De part et d'autre, elle est entourée des paroisses Christ-Roi de Loandjili, Sainte-Bernadette de Matendé, Saint-Augustin de Tchibati et Saint-Michel de Mont-Kamba. En 1969, la paroisse Saint Kisito

a été l'annexe de la paroisse Sainte-Bernadette. Et la première chapelle en planches fut construite en 1970 par le père André Birreaux, curé de la paroisse Sainte-Bernadette à l'époque. A cette époque aussi, les seuls mouvements d'apostolat qui existaient sont les servants de messe, dirigés par Nicaise Nsimba, et la catéchèse, dirigée par Felix Loufouma. C'est en 1991 que l'annexe Saint Kisito fut érigée en



Une vue des participants à la messe

paroisse et la chapelle consacrée par Mgr Georges Firmin Singha. Et elle commença à administrer les sacrements. Depuis son érection, elle a connu la succession de sept curés. Sa mission première a été l'évangélisation. Ses pion-

niers et bâtisseurs se sont aussi illustrés à travers des réalisations qui ont apporté au développement de cette entité. Avant la célébration de la messe, Mgr Toussaint Ngoma Foumanet a béni la cloche qui va rythmer

la sonnerie qui marque le rassemblement du peuple de Dieu pour les célébrations liturgiques, avertir les fidèles des joies et des peines de chacun. L'abbé Jean Paul Bidonga-Poaty, le curé, a souhaité la bienvenue aux autorités civiles, religieuses des autres confessions venues assister à cette eucharistie. Mgr Toussaint Ngoma Foumanet, dans son homélie du 31<sup>e</sup> dimanche du temps ordinaire, tirée de l'évangile selon Saint-Luc 19, 1-10, a encouragé l'ensemble des chrétiens qui ont participé à la messe à aller vers les périphéries existentielles, vers les personnes qui ne viennent pas à l'église. «Soyez de ceux qui savent lire les signes des temps, qui discernent ce que l'Esprit Saint dit à votre église paroissiale. 50 ans passés, beaucoup d'entre nous n'étions pas encore nés. Mais pour les cinquante ans à venir, chacun de nous doit pouvoir devenir une pierre vivante qui contribue à la construction de la paroisse Saint Kisito, afin que celle-ci devienne toujours mieux un instrument privilégié de la rencontre des habitants de Pointe-Noire et du Congo avec le Seigneur Jésus, qui est la miséricorde en paroisse», a dit l'évêque de Dolisie. La messe a été marquée par le

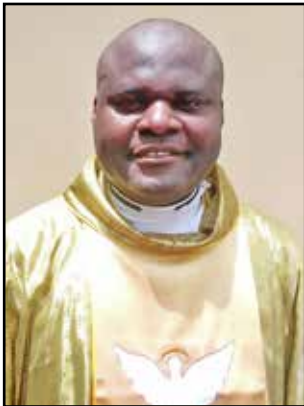
témoignage d'un ancien enfant de chœur, devenu adulte: Tata Jean De Dieu. Il a expliqué comment les enfants de chœur, à l'époque, se sont engagés pour être présents à la chapelle par leurs différents services. De son côté, le président du Bureau exécutif diocésain de l'apostolat des laïcs (BEDAL), Firmin Bonzangabato, a souligné que le jubilé d'or est véritablement un événement de joie que tant de personnes auraient aimé vivre. «Cinquante ans est un âge adulte pour une personne. C'est un âge de vieillissement, à cause de l'usure du temps, pour les structures d'accueil que nos aînés dans la foi nous ont léguées. Nous remercions le père archevêque, Mgr Miguel Angel Olaverri, pour sa sollicitude paternelle et pastorale, qui a été avec nous au lancement des travaux du cinquantenaire et il est parmi nous encore aujourd'hui. Qu'il trouve, par ma voix, la reconnaissance filiale de toute notre communauté paroissiale», a-t-il ajouté. Pour clôturer la messe, Mgr Toussaint Ngoma Foumanet a remercié les chrétiens de la paroisse Saint Kisito pour leur accueil. Il a demandé aux chrétiens de garder toujours la joie du cœur.

Madocie Déogratias MONGO



## Installation de l'abbé Charel Bienvenu Tsina Mantsonso comme curé

Dans le cadre du remaniement des charges pastorales, Mgr Anatole Milandou, archevêque émérite de Brazzaville, alors encore en fonction, a nommé en août 2021, considérant les canons 521, 522 et 527 du Code de Droit Canonique de 1983, l'abbé Charel Bienvenu Tsina Mantsonso, curé de la paroisse Saint Joseph-de-Tout-pour-le-peuple de Talangai. Reconduit par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, actuel archevêque métropolitain de Brazzaville, au titre de l'année pastorale 2022-2023, l'abbé Charel travaillera en étroite collaboration avec les abbés Baruch Yendabandi et Urbain Ikonga, tous deux vicaires paroissiaux.



Abbé Charel B. Tsina Mantsonso

Il est d'une importance non moins négligeable de préciser que l'abbé Tsina a travaillé l'année pastorale précédente (2021-2022), avec l'abbé Parfait Malonga comme vicaire paroissial, actuellement administrateur de la paroisse Madre Theresa de Calcutta de Ngamakosso et Destin Tina comme stagiaire inter cycles, présentement aux études au Grand Séminaire de théologie Cardinal Emile Biayenda. L'abbé Charel Bienvenu a été officiellement installé le dimanche 13 novembre 2022 (33<sup>e</sup> dimanche du temps ordinaire de l'année liturgique C) lors d'une célébration eucharistique qui a débuté à 8h30 min.

**Breve biographie du curé**  
L'abbé Charel Bienvenu Tsina Mantsonso est prêtre de l'archidiocèse de Brazzaville. Après avoir reçu les sacrements d'initiation chrétienne entre 1990 et 1992, après un temps important d'engagement dans le groupe des servants d'autel, l'abbé Charel fait son entrée au Petit séminaire Saint Jean en 2001 après l'obtention du Brevet d'études du premier cycle (BEPC). Son temps passé à Saint Jean sera couronné trois ans après par l'admission au Baccalauréat session de juin 2004. Après le Bac, les portes du Grand séminaire de philosophie Mgr Georges Firmin Singha lui sont ouvertes de 2005 à 2007 où il suit sa formation philosophique. Il passe son stage inter cycle à la paroisse Jésus Ressuscité et de la Divine Miséricorde au cours de l'année pastorale 2007-2008. A l'issue de ce stage, il est admis au Grand séminaire Cardinal Emile Biayenda pour le cycle de théologie. Son dernier cycle de formation qui durera quatre années s'étendra de 2009 à 2012. Il est ensuite affecté pour le stage pré-diaconal et le ministère diaconal à la paroisse Saint Michel de Goma Tsé-Tsé de 2012 à 2014. Il est ordonné diacre le 28 août 2013 et prêtre le 28 juin 2014, des mains de Mgr Anatole Milandou, alors archevêque métropolitain de Brazzaville. Il débute son ministère presbytéral comme fidei donum dans le diocèse de Ouesso de 2014 à 2017. Il y occupe tour par tour les charges suivantes: 2014-2015, vicaire à la paroisse Sacré-Cœur de Sembé et directeur diocésain de la catéchèse; 2015-2018, curé de la même paroisse. De retour à Brazzaville en 2018, l'abbé Charel Bienvenu est envoyé comme vicaire paroissial à Saint Paul de Madibou; l'année suivante, 2019, vicaire à la paroisse Saint Pie X, cité de l'OMS. En 2020, il est nommé administrateur de la paroisse Divine Miséricorde d'Inoni.

Enfin de 2021 à aujourd'hui, il est le curé de la paroisse Saint Joseph de Tout pour le peuple, «Tata Mobokoli» et aumônier diocésain du groupe des «Telema».

**Aperçu historique de la paroisse Saint Joseph**  
Vieille de 35 ans, la paroisse Saint Joseph-de-Tout-pour-le-peuple est fondée par le révérend père Grivaz, prêtre spiritain. En effet, après avoir achevé la construction de l'église Saint Jean Baptiste de Talangai, le père portera son intérêt sur cette zone urbaine naissante de l'époque, en vue de commencer là aussi la mission. Il trouvera par chance – car la meilleure partie territoriale étant déjà prise – au pied de la colline du Boukero, 1600 m<sup>2</sup> encore disponibles, qu'il se pressa d'acquérir. Un hangar y fut élevé pour l'enseignement catéchétique. Très rapidement, tout en attendant de construire, le prêtre choisira un nom pour cette future chapelle; il va la dédier à Saint Joseph ouvrier. Dès lors, il essaya de rassembler les fonds pour l'élevation des murs. En juin 1986, commencèrent les travaux de la construction de l'église et quelques mois après, en la fête de saint Joseph, le 19 mars 1987, eut lieu la cérémonie solennelle de bénédiction de l'église par le vicaire général, l'abbé Louis Badila. En 1991, le père Grivaz construisit aussi un presbytère à saint Joseph de Tout pour le peuple, après quoi il s'y installa lui-même à l'ouverture de cette année pastorale, en octobre.

Comme premier curé de Saint Joseph, le père Grivaz célébrera le premier sacrement officiellement enregistré dans le registre de la paroisse, le 12 janvier 1992; c'était le sacrement du baptême. Avant cette date, tous les sacrements conférés étaient inscrits dans le registre de la paroisse Saint Jean Baptiste, car Saint Joseph était encore une annexe. Le 26 janvier de la même année sera célébré le sacrement de l'Eucharistie, le 25 avril, la bénédiction du premier mariage et enfin le 31 mai le premier sacrement de confirmation conféré par Mgr Barthelemy Batantu.

Le 5 juin 1992, le père Grivaz sera contraint de rentrer définitivement en France. En remplaçant le père Grivaz, l'abbé Maurice Lopo est considéré comme le deuxième curé de la paroisse Saint Joseph de Tout pour le peuple et le premier prêtre diocésain après le prêtre missionnaire à diriger cette paroisse. Ayant administré la paroisse deux années durant, soit de 1992 à 1994; voici la liste chronologique des diffé-

rents curés qui se sont succédé à la paroisse de Tout pour le Peuple après le passage de l'abbé Maurice Lopo et qui ont apporté chacun sa pierre à l'édifice: l'abbé Paul Babindamana (1994-1996), l'abbé Ernest Ntunta (1996-1998). Mais, la paroisse a connu un moment sombre dû au bravage des prêtres et va être momentanément fermée. Les messes durant ce temps d'absence des prêtres résidents, étaient assurées par ceux de la paroisse Saint Jean Baptiste de Talangai. Le bout du tunnel est perçu en 2003 et commence enfin une merveilleuse histoire pour les paroissiens de Tout pour le peuple qui ont dorénavant un curé résident, l'abbé Luc Maixent Mahoungou qui y restera jusqu'à son départ en 2007; de 2007 à 2012, l'abbé Pascal Bamokena, de 2012 à 2015, l'abbé Brice Daniel Ndoki, de 2015 à 2018, l'abbé Jean Pierre Ndandou, l'abbé Destin Mouene Ndzoro assurera à son tour cette charge de curé de 2018-2020, l'abbé Ulysse Cléophas Mpendi Mouandza, de 2020-2021, enfin de 2021 à nos jours, c'est l'abbé Charel Bienvenu Tsina Mantsonso qui est curé de la paroisse Saint Joseph de Tout pour le peuple.

### Célébration eucharistique et installation du curé

Délégué par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville et président de la Conférence épiscopale du Congo, le père Jonas Clotaire Bangui, curé de la paroisse Notre-Dame des Victoires de Ouenzé et curé-doyen de ce secteur, est celui qui a présidé cette célébration et par la même occasion qui a installé le nouveau curé.

Dans son homélie, le curé-doyen, avant de se permettre une adresse au nouveau curé, a exhorté le peuple de Dieu sur deux principales choses: la première, en partant de l'évangile (Lc 21, 5- 19), le père Bangui a précisé le contexte optionnel de celui-ci dans la liturgie du jour. En effet, cet évangile, abordant des thématiques liées à la fin des temps, est choisi en ce moment précis parce que nous nous approchons de la fin de l'année liturgique, a développé le prédicateur. Ce choix liturgique n'est nullement fait pour nourrir en nous une peur, a-t-il ajouté, mais pour nous inviter à une préparation intérieure continue à notre rencontre ultime avec le Seigneur. En deuxième

lieu, en s'inspirant de l'extrait de la deuxième lettre de Saint Paul apôtre aux Thessaloniens (3, 7- 12), deuxième lecture du jour, le délégué de l'archevêque a appelé les fidèles à concilier le travail et la prière. Ne pas être de ceux qui passent des journées entières dans des églises, des grottes ou tout autre lieu de prière sans aucunement travailler a ajouté le père Jonas, mais à la prière, il faut également joindre le travail, une activité qui assure notre liberté intérieure et notre indépendance matérielle. Ainsi a-t-il conclu l'adresse aux fidèles en ces termes: la vie d'un chrétien doit répondre à ce principe monastique: «Sala-sambila, sambila-sala».

En s'adressant au nouveau curé, le doyen sectoriel a rappelé les fonctions triptyques de la charge curiale: enseigner, sanctifier et gouverner. En effet, a-t-il monnayé, le curé doit enseigner la Parole de Dieu aux habitants de la circonscription paroissiale, pas seulement aux paroissiens, mais à tout le monde, de quelques manières que ce soit. C'est particulièrement dans des homélies bien soignées, bien préparées et bien pensées ainsi que dans la catéchèse que le curé doit enseigner et annoncer le Christ à ses ouailles. Bien plus, le pasteur propre doit également enseigner et prêcher par le témoignage quotidien, consistant ici à partir de son siège pour la pastorale de proximité, activité très chère au Saint-Père François; il doit, disait le curé-doyen, visiter les fidèles, participer à leur vie, à leurs joies ainsi qu'à leurs peines. Cf. Gaudium et Spes n°1. Le curé doit aussi mettre au centre de la vie de la paroisse, l'Eucharistie, source et sommet de toute vie chrétienne. Cf. Lumen Gentium n° 11. Il doit veiller à sa célébration quotidienne, et avec celle-ci, tous les autres sacrements afin de procéder à la sanctification du peuple de Dieu. La charge curiale de gouverner consiste, a précisé le curé-doyen, en plus de l'enseignement et de la sanctification, à guider et interpeller le peuple, le ramener sur le droit chemin quand il semble se perdre tout en tenant compte de la particularité de chaque cas. In fine, le père spiritain Jonas Clotaire a repris les mots que prononçait le père Libermann à l'endroit des religieux spiritains lorsqu'ils allaient en mission, en l'appliquant au futur installé: «Laissez-vous emporter comme une brise légère par le vent de l'Evangile de Dieu». Dans son allocution, le curé installé a exprimé une action de grâce au Seigneur, maître de l'histoire et du temps. Ce n'est qu'après cela qu'il a adressé ses sincères remerciements à Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou pour la confiance renouvelée. Il a aussi manifesté sa reconnaissance envers le père Jonas, délégué de l'archevêque et doyen du secteur Notre-Dame des Victoires, pour son attention et sa communion fraternelle. Il a poursuivi son propos en

## «Vivre le temps de l'Avent, c'est accueillir le Sauveur»

Textes: Is 2, 1-5; Ps 121; Rm 13, 11-14a, Mt 24, 37-44

Frères et sœurs, un Kairos nous est offert pour mieux nous préparer à la fête de Noël; pendant 4 semaines, nous serons dans l'attente d'un mystère absolu du fils de Dieu qui se fait homme; l'incarnation. Cette attente, ne doit pas être passive mais active dans la vigilance et la prière. Le temps de l'aveant est donc l'avènement d'un événement; l'événement Jésus-Christ. Ces quatre semaines, symbolisent la période qui précède l'incarnation du Fils de Dieu dans le sein de la Vierge Marie, elles annoncent également le premier avènement de Jésus venant en ce monde dans l'humilité et la pauvreté de la crèche de Bethléem.

Événement mirifique que nous allons célébrer à Noël. Dans la première lecture, Isaïe nous annonce un message d'espérance. Il faut savoir qu'il s'adresse à un peuple humilié, écrasé et dispersé. Il lui fait comprendre que tous ces malheurs viennent de son éloignement du Seigneur. Il se trouve errant, hors des chemins de celui qui agit en sa faveur. Mais quand tout semble désespéré, il y a toujours des hommes et des femmes pour rallumer le feu sacré de l'espérance. Le peuple attend le Seigneur qui viendra pour établir la justice, le droit et la paix. Dieu n'abandonne pas son peuple.

L'annonce de cette bonne nouvelle se trouve réalisée avec la venue de Jésus. Il se présente à nous comme le chemin, la vérité et la vie. Ce message nous rejoint dans les épreuves qui accablent les plus faibles. Dans un monde où le désespoir est plus mortel que jamais, nous sommes le peuple de l'espérance. Devant les souffrances de ce monde, nous devons garder espoir. En effet, celui qui nous fait tenir fermes c'est Jésus lui-même. C'est cette bonne nouvelle que nous annonce l'apôtre Paul. Il nous fait comprendre que l'espérance est pour lui «la mémoire de l'avenir». Il sait en effet avec certitude que notre avenir c'est le Christ glorieux. Au jour fixé par le Père, il nous introduira dans son Royaume. C'est ce grand retour du Christ que nous attendons dans la foi. Pour communier à la gloire de cette fête, saint Paul nous recommande d'être irréprochables, de marcher dans la droiture. Nous sommes invités à vivre en communion permanente avec le Christ. Il est là, au cœur de nos vies pour nous accompagner et nous affermir dans la foi.

Dans l'Évangile de ce dimanche, Jésus insiste très fortement sur cet appel à veiller; «Prenez garde», nous dit-il. Cela ne signifie pas «Méfiez-vous». Nous ne devons pas nous méfier de la venue du Seigneur qui sera la plus grande des joies. Le plus important c'est de contempler sa venue d'une manière nouvelle. Nous devons donc demander la guérison du regard pour pouvoir veiller comme le Seigneur nous demande de le faire. C'est l'amour que le Seigneur veut faire grandir en nous, un amour vigilant et attentif. Nous sommes comme le serviteur qui attend son maître en pleine nuit. Il est important que nous donnions le meilleur de nous-mêmes. Son projet doit être le nôtre. Les hommes de notre monde ne s'intéresseront vraiment au Christ que s'il passionne ses disciples.

C'est pour cela qu'il est important de rester en éveil. Le Seigneur ne veut pas que nous nous laissions emporter par tous ces tourbillons qui risquent de nous disperser. Notre horizon, c'est celui de la victoire du Christ sur la mort et le péché. Ce retour du Seigneur, nous le préparons comme une grande fête. Nous sommes comme des serviteurs qui attendent leur maître en pleine nuit. Il nous faut absolument être prêt à l'accueillir.

On entend dire que le plus important à Noël, c'est de pouvoir se retrouver en famille. Oui, bien sûr, mais pour nous chrétiens, c'est tout autre chose. Noël, c'est d'abord Jésus qui est venu, qui vient et qui reviendra. Toutes les crèches sont là pour nous parler de cette venue. Elles nous rappellent que Dieu nous rejoint dans notre nuit. Il se fait «Emmanuel», Dieu avec nous. Avec lui, c'est la bonne nouvelle qui est annoncée à tous ceux et celles qui n'en peuvent plus de souffrir de l'exclusion et de la solitude.

Vivre le temps de l'Avent, c'est accueillir le Sauveur qui vient faire naître en nous une grande espérance. Restons éveillés pour ne pas manquer ce grand rendez-vous. Sur ce chemin de l'Avent, le Seigneur est là. Il se fait notre compagnon de route et notre nourriture. Il est Celui qui nous annonce notre délivrance. C'est pour cette raison qu'il nous recommande de rester éveillés et de prier. Chaque matin est une retrouvaille de Jésus-Christ et de son Évangile. On reprend la résolution d'être attentifs à Dieu, à notre tâche et aux personnes que nous allons rencontrer. Et surtout, ne lâchons jamais la prière. Grâce à elle, nous pourrions rester éveillés pour ne pas manquer ce rendez-vous. Pour Le Pape François: «L'Avent est un temps pour reconnaître les vides à combler dans notre vie, pour aplanir les aspérités de l'orgueil et faire de la place à Jésus qui vient».

En ce monde assoupi dans l'injustice et l'indifférence, nous demandons au Seigneur qu'il ne laisse pas le sommeil nous gagner. Qu'il dirige nos regards vers Celui qui vient faire fleurir la paix et la vie. Qu'il nous aide à devenir les veilleurs de notre humanité. C'est là, au cœur de notre vie de tous les jours, que nous voulons l'accueillir.

Abbé Ander KETIKETI  
(Sainte Thérèse de Ngambio, vicaire)

remerciant les recteurs et formateurs du séminaire qui ne ménagent aucun effort pour la bonne formation des séminaristes; il louait le travail qui s'y accomplit. Pour clore, il a remercié tous et chacun des paroissiens de Saint Joseph de Tout pour le peuple, «Tata Mobokoli» pour leur bonté. Il a enfin imploré sa bénédiction sur tous.

Cette belle célébration a eu son éclat rehaussé par la présence et la concélébration des abbés Urbain Ikonga, Baruch Yendabandi, tous deux vicaires

de la paroisse, Christophe Maboungou, recteur du Grand séminaire de philosophie, Cyprien Baba, prêtre de l'archidiocèse d'Owando, curé de Lékéty et fils de la paroisse, Teddy Mounck, missionnaire du Sacré-Cœur, œuvrant en Afrique du Sud et Parfait Malonga, administrateur de la paroisse Madre Theresa de Calcutta.

Chardel Moïse BOUNGOU,  
IV<sup>e</sup> année de théologie, Grand séminaire Cardinal Emile Biayenda



**ETUDE DE MAITRE Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI  
NOTAIRE**  
115 bis, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Centre-ville  
(En face de SCLOG.)  
B.P: 13646 Tel(s): (00242).05.596.77.86 /06.669.26.76  
E-mail: officenotsmb@gmail.com  
Brazzaville - République du Congo

## AVIS DE CONSTITUTION

**SOCIETE THE FRAM GROUP  
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE  
CAPITAL SOCIAL : UN MILLION (1.000.000) DE FRANCS CFA.  
SIEGE SOCIAL: 315, rue Ngabé; Arrondissement 5 Ouénzé, BRAZZAVILLE.**

Suivant Acte authentique en date à Brazzaville du vingt-et-un octobre deux mille vingt-deux, reçu par Maître Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI, Notaire, titulaire d'un office notarial à la résidence de Brazzaville, 115 bis, Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO, Centre-ville, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle, régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et les statuts ;

Objet social: La société a pour objet en République du Congo et à l'étranger :

- Agence de voyage et tourisme (Fram Safari Tours);
- Vente des circuits touristiques ;
- Architecture et immobilier (Fram archimmob); .
- Création des plans architecture ;
- Gestion, vente et location des biens immobiliers ;
- Location de voiture avec ou sans chauffeur.

Dénomination sociale: La société prend la dénomination suivante : «THE FRAM GROUP».

Siège social: Le siège social est fixé à Brazzaville, 315, rue Ngabé; Arrondissement 5 Ouénzé.

Durée: La durée de la société est fixée à 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Capital social: Le capital social est fixé à un million (1.000.000) de francs CFA, divisé en 100 parts sociales de dix mille (10.000) francs CFA souscrites entièrement et libérées intégralement.

Gérance de la Société: Conformément aux dispositions statutaires Monsieur Rachy Mefrid Arnould FOUILLOU, domicilié à Brazzaville, 315, rue Ngabé; Arrondissement 5 Ouénzé, est désigné en qualité de gérant de ladite société.

Immatriculation: La société «THE FRAM GROUP» est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro CG-BZV-01-2022-B 13-00436.

**Pour avis  
Maitre Aubierge Prisca  
MOUANDZA BOUFOUENI  
Notaire**

## SOCIETE XINGXING CONGO LTD

Au capital de 1.000.000 F. CFA  
RCCM N°CG-BZV-01-2022-B13-00058  
Siège social : 141, rue Kinkala, Ouenzé, Brazzaville

### PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SOCIETE

L'an deux mil vingt-deux,  
Et le seize novembre ;  
A Brazzaville (République du Congo);

L'associé unique de la société dénommée «XINGXING CONGO LTD», en sigle XIXI, Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle, au capital de 1.000.000 Francs CFA, immatriculée au RCCM sous le n°CG-BZV-01-022-B13-00058, ayant pour siège social sis, au n°141, rue Kinkala, Ouenzé, Brazzaville, s'est trouvé en assemblée générale extraordinaire à l'effet de statuer sur l'ordre du jour ci-après :

- La dissolution anticipée de la société;  
Monsieur XU Guangyang, de nationalité chinoise, demeurant à Brazzaville sis au n°141, rue Kinkala, Ouenzé, Brazzaville, associé unique de ladite société en présence de son secrétaire, a présidé l'assemblée générale extraordinaire.

**RESOLUTION:** Dissolution anticipée de la société  
L'assemblée générale ainsi constituée, décide de la dissolution anticipée de la société XINGXING CONGO LTD du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier conformément à l'article 200 de l'acte uniforme sur les sociétés commerciales et le groupement d'intérêt économique, en raison de manque de financement.  
Cette résolution mise aux voix est dûment adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne prenant la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à quatorze heures dix minutes. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et le secrétaire de la séance.

----- SUIVENT LES SIGNATAIRES -----

Le Président de la séance

Le Secrétaire

XU Guangyang

ONDZONGO Jean Marie




Enregistré à Brazzaville - Photo - Photo  
N° 13-00058  
N° 13-00058

Reçu - Dix mille Francs

Chief de Bureau



**MINISTRE DES FINANCES, ET DU BUDGET  
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES  
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DU KOUILOU  
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE**

## ANNONCE LEGALE

**N°16/2022/MFBPP/DGID/DEFFD/DDIK/BCHPF-PN.CENTRE**

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Cité, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants :

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	29.736 du 29/06/2021	Plle(s) 10 Bloc 131 Section A Superficie 500,00 m²	N'KOTCHI-FOUTA (File TCHIFOUSSOU)	TCHIAMBA-NZASSI	Mr. LOUZOLO Destin William Landry
2	30.057 du 02/03/2022	Plle(s) 01 Bloc 341 Section A Superficie 500,00 m²	NKOTCHI-FOUTA (File TCHIFOUSSOU)	TCHIAMBA-NZASSI	Mr. DIBERE MAKOUANGOU William
3	27.395 du 19/10/2017	Plle(s) 04 Bloc 60 Section M² Superficie 254,04 m²	TCHIMBAMBA	Arr 01	Mme. EWOLO née BOUKA IBOBI Jeanne
4	29.857 du 13/09/2021	Plle(s) 17 bis Bloc 24 Section M² Superficie 220,50 m²	TCHIMBAMBA	Arr 01	Mme. OCKOUMOU Hélène Sarah Emmanuelle
5	29.964 du 15/12/2021	Plle(s) 13 Bloc 31 Section M² Superficie 339,45 m²	TCHIMBAMBA	Arr 01	Mlle. BIZONGO Berthe
6	29.980 du 05/01/2022	Plle(s) 02 et 04 Bloc 118 Section BN Superficie 660,00 m²	NGOYO (File TCHITOUTA)	Arr 06	Mr. N'DONGO Diaz Olivier
7	29.974 du 28/12/2021	Plle (s) 05 Bloc 232 bis Section BL Superficie 400,00 m²	NANGA (File TCHIYOBO)	Arr 06	Mr. BOMELLE Christel et Mme. BOMELLE Franslique Rouvelle
8	29.598 du 03/03/2021	Pllles(s) 01 à 04 Bloc 318 Section BL Superficie 1211,88 m²	NANGA (FLE KIBONGUI)	Arr 06	Mr. ZOKO Augustine Rochel Camilo
9	30.152 du 28/04/2022	Pllles(s) 03 Bloc 85 Section BN Superficie 400,00 m²	TCHIMBAMBOUKA	Arr 06	NGANGOU Blaise
10	30.050 du 25/02/2021	Plle(s) 09 Bloc 93 Section BN Superficie 500,00 m²	NGOYO (Tchitouta)	Arr 06	TANSION Sebastien Euloge
11	25.448 du 25/09/2015	Plle(s) 04 Bloc 43 Section BM Superficie 500,00 m²	NGOYO (File ngand-ngoyo)	Arr 06	Mr BELIN Jonathan Bruno et Mlle BELIN Sharone Lisa Solange Michelle
12	25.449 du 25/09/2015	Plle(s) 06 Bloc 85 Section BP Superficie 563,71 m²	MPITA	Arr 01	Mr BELIN Jonathan Bruno et Mlle BELIN Sharone Lisa Solange Michelle
13	25.105 du 03/06/2015	Plle(s) 01 bis Bloc 07 Section BP Superficie 385,00 m²	MPITA	Arr 01	Mr BOOMPENY Régis Vincent
14	30.060 du 03/03/2022	Plle(s) 06 Bloc 25 Section M² Superficie 745,47 m²	Aéroport	Arr 01	MASSAMBA née MPOLO SINDA Emilienne
15	30.167 du 06/05/2022	Plle(s) 06 bis Bloc 69 Section BM Superficie 215,46 m²	NGOYO (NGAND NGOYO)	Arr 06	KINKOSSO HOUMBA Luc Olivier
16	24.302 du 03/11/2014	Plle (s) 09 Bloc 62 Section BN Superficie 580,00 m²	AGRI-CONGO	Arr 06	ZOUMAMBOU Alexandre
17	29.952 du 03/02/2022	Plle(s) 10 Bloc 01 bis Section BM Superficie 500,00 m²	NGOYO (File Matolo)	Arr 06	KOUMBA LOULIKA Marcelle Raissa Bhaube
18	28.501 du 01/06/2019	Plle(s) 09 Bloc 228 Section BM Superficie 400,00 m²	NGOYO (File TCHINVASSA)	Arr 06	BALOSSA Richi Dièthe
19	28.756 du 11/10/2019	Plle(s) 10 Bloc 103 Section BM ( Matolo) Superficie 500,00 m²	NGOYO	Arr 06	LELO née TCHICAYA Noelle Marie Christine Eulalie
20	23.186 du 02/12/2014	Plle(s) 05 et 06 ex 07 Bloc 135 Section BM5T ex BM4 Superficie 1000,00 m²	NGOYO-MVASSA	Arr 06	BANZOUZI Jean Roger
21	30.109 du 28/03/2022	Plle(s) 09 qter Bloc / Section E Superficie 392,32 m²	CENTRE VILLE	Arr 01	L'agence de régulation des postes et des communications Electroniques (ARPCÉ)
22	29.553 du 28/01/2021	Plle(s) 07 Bloc 159 Section BL Superficie 500,00 m²	NGOYO (File Tchiyendi)	Arr 06	DIAMONOKA Serge Kryss Francesco, Serge Val Jonathan, Serge Carletta Danielle
23	27.629 du 22/08/2012	Plle(s) 02 Bloc 04 Section BM Superficie 500,00 m²	NGOYO	Arr 06	BAHAMBOULA Cathérine
24	29.211 du 11/08/2020	Plle(s) 06 Bloc 57 Section BS Superficie 400,00 m²	Tchimbamba (File Mandou Ngannavata)	Arr 01	LOUMOUAMOU Freddy Beaudelaire
25	30.015 du 09/02/2022	Plle(s) 10 Bloc 14 bis Section CD Superficie 500,00 m²	NANGA zone real (File Tchiyobo)	Arr 06	KOUNKOU Yann Cédric, BETOU BAUCOT Ashley
26	29.942 du 23/11/2021	Plle(s) 01 Bloc 52 Section CD5 1ère T Superficie 400,00 m²	NANGA (File Tchiyobo)	Arr 06	BITSINDOU Amedée Paul
27	29.595 du 03/03/2021	Plle(s) 04 Bloc 226 Section: BN Superficie 500,00 m²	NGOYO ( File TCHITOUTA)	Arr 06	LEKIBY ELILA Pacome Wulfran
28	22.824 du 02/09/2013	Plle(s) 08 et 13 Bloc 90 Section BL Superficie 800,00 m²	NGOYO (File mbelo)	Arr 06	MAKOSSO Aurelie Lucasse
29	26.699 du 20/01/2017	Plle(s) 02 Bloc 78 Section BY 1 ère T Superficie 500,00 m²	COTE MATEVE	Arr /06	BAMONIKA Jean Dedieu
30	27.065 du 12/07/2017	Plle(s) 06 Bloc 14 Section: BN Superficie 487,20 m²	Tchimbambouka	Arr 06	MAHOUNGOU KABOUTAKO Fulgite
31	20.528 bis du 12/09/2011	Plle(s) 04 Bloc 230 Section BL Superficie 400,00 m²	NANGA(File Tchiyobo)	Arr 06	KOUTSOUWA SILA Lucie Aubierge

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

**Le chef de bureau,  
Yvon Magloire Okemba**

Fait à Pointe-Noire , le 03 Novembre 2022



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

# Formation sur la pédagogie appliquée en sciences de la santé

Le Centre inter-Etats d'enseignement supérieur en santé publique d'Afrique centrale (CIESPAC) a lancé le 14 novembre dernier, à Brazzaville, une formation sur l'initiation à la pédagogie appliquée en sciences de la santé.

C'est Placide Iloki, représentant de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), qui en a donné le coup d'envoi. L'initiative s'inscrit dans le cadre des offres de formations continues du CIESPAC, en vue de répondre à la demande des systèmes de santé de la sous-région CEMAC et bien au-delà. Cette formation, d'une durée de deux semaines, est organisée au profit d'une vingtaine de professionnels de santé venus du Cameroun, du Congo, du Gabon, du Tchad, de la Guinée Conakry et de la République centrafricaine.

Pour le Pr Pierre Marie Tebeu, directeur général du CIESPAC, l'intérêt du programme pédagogique du centre est d'offrir des formations de courte durée sur des pratiques spécifiques aux professionnels de santé ou à tout autre apprenant, afin de leur permettre de renforcer leurs compétences. Pour lui, les ressources humaines qualifiées en zone CEMAC sont encore rares, d'où l'intérêt des formations. Courant cette année, le CIESPAC, outre cette formation, a déjà offert deux autres formations continues: le certificat et diplôme universitaire d'initiation à la recherche appliquée en santé (C/DU-IPASS).



Pr Pierre Marie Tebeu et Placide Iloki au lancement de la formation

IRAS), en mars; le certificat de gestion des districts sanitaires (GDS) au mois de juin et, maintenant, le diplôme universitaire d'initiation à la pédagogie appliquée en sciences de la santé (C/DU-IPASS). Louant l'initiative de la direction générale du CIESPAC d'organiser des formations

continues, Placide Iloki a ainsi exhorté les participants: « Cette formation est la seule garantie d'un bon investissement. Puisez à la source non seulement de la connaissance, mais du savoir, du savoir-être et du savoir-faire. »

E.M-O

ENSEIGNEMENT

# Le collège intersyndical de l'Université Marien Nguabi dit non au nouveau projet de statut

Le collège intersyndical de l'Université Marien Nguabi s'est réuni vendredi 18 novembre dernier à Brazzaville, autour de ses principaux dirigeants: Jean Didier Mbele pour le Syndicat des enseignants du supérieur (SYNESUP), Léon Makita Ndoumba pour le Syndicat du personnel non enseignant du supérieur (SYPENES) et Camille Monekene Makoumbou pour le Syndicat national de l'université (SYNALU).



Les responsables du collège intersyndical

La réunion a porté sur l'examen des suites données par la tutelle à la déclaration du 28 octobre 2022; la proposition de statut particulier des établissements d'enseignement supérieur. A l'issue de la rencontre, le collège intersyndical a décidé du rejet « de manière ferme » du projet de statut façonné par le ministre de tutelle et ses retraités « loin des acteurs techniques de l'Université », lit-on dans cette déclaration.

Dans la même déclaration, le collège intersyndical a félicité l'ensemble des travailleurs de l'Université Marien Nguabi, pour la sérénité suite à la convocation par les services de police spéciaux, des trois secrétaires généraux susmentionnés, des centrales syndicales « au seul motif d'avoir signé la déclaration du 28 octobre 2022 ». C'est ainsi qu'il interpelle les autorités gouvernementales sur la sécurité et la liberté des syndicalistes de l'Université Marien Nguabi dans le cadre de l'exercice de leurs missions, et rendrait responsable Mme le ministre de l'Enseignement supérieur des éventuelles perturbations qui surviendraient dans le fonctionnement de l'Université Marien Nguabi.

D'où, le collège intersyndical invite le Premier ministre à prendre ses responsabilités et sollicite par la même occasion à être reçu pour débattre des problèmes liés à la rentrée universitaire 2022-2023.

Par ailleurs, ce collège ne trouve pas l'opportunité de rédiger un nouveau statut particulier des universités alors que le nouveau statut particulier de l'Université Marien Nguabi signé depuis le 6 juin 2012, et celui de l'Université Denis Sassou-Nguesso signé il y a deux ans par le Président de la République, ne sont pas encore appliqués en intégralité.

Félicitant sa coordination pour sa disponibilité et son abnégation dans la recherche des solutions aux problèmes qui se posent à l'Université Marien Nguabi, le collège s'interroge, malheureusement, sur le refus de Madame le ministre de le recevoir pour échanger sur le contenu de sa déclaration du 28 octobre 2022, alors que la coordination est convenue par le même ministère pour débattre des autres sujets. Le collège intersyndical se réserve le droit de prendre ses responsabilités face au refus de Mme le ministre de recevoir les syndicalistes pour le dialogue.

Gaule D'AMBERT

EDUCATION

# Ludovic Signarbieux apprécie les efforts du Gouvernement

En séjour au Congo, le chargé pays du Partenariat mondial pour l'éducation (PME), Ludovic Signarbieux, a échangé le mardi 15 novembre 2022 avec le ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Jean-Luc Mouthou. Pour sa première visite en terre congolaise, il a été question pour le délégué du PME de faire l'évaluation des projets exécutés entre son institution et le Gouvernement congolais.

« Le but de cette réunion était d'exposer au ministre les principaux objectifs de ma mission pour faire le point sur la mise en œuvre des projets que nous avons soutenus au Congo. Il s'agit d'un projet d'appui à la résilience dans le cadre de la réponse à la COVID-19 et un projet d'appui à des points spécifiques de la stratégie sectorielle de l'éducation, notamment sur ce qui concerne l'appui à l'expansion du préscolaire. A cela s'ajoutent des actions d'appui à la formation des enseignants et au renforcement des capacités de reproduction de collecte et de production de données du ministère de l'Enseignement général », a dit l'hôte du ministre Mouthou.

Le chargé pays du PME s'est dit satisfait de la collaboration entre les deux parties. « Entre le PME et le Congo, la collaboration est de longue date. Nous espérons continuer. Un point très important, c'est le fait qu'il y ait un leadership du Gouvernement sur le secteur, notamment à travers l'organisation des Etats généraux. Tout cela, ce sont des éléments positifs qui constituent une opportunité d'approfondissement de la collaboration entre le PME et le ministère », a dit Ludovic Signarbieux. Le projet d'appui à la COVID-19 va s'achever d'ici peu, les résultats ont été positifs. « Il a permis de développer une plateforme d'enseigne-



La délégation du PME et le ministre Mouthou pendant l'entretien

ment à distance. Ce sont des points très importants dans la capacité de résilience du système et le projet d'appui à la mise en œuvre de la stratégie vient juste de commencer et nous sommes présentement dans la phase des échanges techniques avec les équipes et les directions pour mener à bien le projet qui va se terminer en 2023 », s'est réjoui le représentant du PME.

Le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres disait que « lorsque l'éducation est perturbée, tout le monde est touché, en particulier les élèves, les enseignants et les familles », d'où l'invite à faire de l'éducation une priorité.

Jophé LOUBAKI (Stagiaire)

JOURNÉE DE L'ARMISTICE

# L'armistice de 1918 commémoré à Brazzaville

Le cimetière du centre-ville de Brazzaville a abrité, le 11 novembre 2022, une cérémonie symbolique de l'armistice de 1918, marquant la fin de la Première Guerre mondiale. Elle s'est déroulée en présence de Charles-Richard Mondjo, ministre de la Défense nationale, François Barateau, ambassadeur de France au Congo, et Dieudonné Bantsimba, député-maire de la ville de Brazzaville.

Etaient également présents: l'ambassadeur d'Allemagne, le général de division René Boukaka, Chef d'Etat-major général adjoint des Forces armées congolaises (FAC), mais aussi des officiers et sous-officiers des armées congolaise

et française. Peu après l'hommage solennel rendu aux combattants de la Première Guerre mondiale, s'en est suivie la lecture de plusieurs textes, entre autres celui d'un poilu et d'un soldat allemand, qui ont donné le coup d'envoi de l'évènement.



Le recueillement après le dépôt des gerbes de fleurs

Le ministre Mondjo, l'ambassadeur François Barateau et les hautes autorités civiles et militaires présentes ont dé-

posé des gerbes de fleurs au pied du monument consacré aux « Morts pour la France ». Avant que ne puisse retentir la sonnerie aux morts et les hymnes nationaux français et congolais interprétés par la Musique principale des Forces armées congolaises. Signé le 11 novembre 1918 à 5h15, l'armistice de 1918 marque la fin des combats de la Première Guerre mondiale (1914-1918), la victoire des alliés et la défaite totale de l'Allemagne, mais il ne s'agit pas d'une capitulation au sens propre. Le cessez-le-feu

effectif à 11h, entraînant dans l'ensemble de la France des volées de cloches et de sonneries de clairons annonçant la fin d'une guerre qui a fait plus de 8 millions de morts, d'invalides et de mutilés. Les généraux allemands et alliés se réunissent dans un wagon-restaurant aménagé provenant du train d'Etat-major du maréchal Foch, dans la clairière de Rethondes, en forêt de Compiègne.

Alain-Patrick MASSAMBA

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner



**SANTE**

**Création d'une société de diabétologie, endocrinologie et nutrition à Brazzaville**

Le Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU-B) a accueilli le samedi 12 novembre 2022 une conférence pour la Journée scientifique et la création de la société de diabétologie, endocrinologie et nutrition, sous l'égide de la Société médicale du Congo, en présence des experts diabétologues.



Dr Evariste Bouenizabila

«C'est avec un réel plaisir que nous vous recevons à notre journée scientifique couplée au lancement des activités scientifiques de notre société savante: la Société Congolaise de diabétologie, métabolisme, endocrinologie et nutrition (SOCODIMEN)», a fait savoir le Dr Evariste Bouenizabila, diabétologue au CHU-B.

Dans le monde, plus de 420 millions de personnes vivent avec le diabète. On estime que ce nombre passera à 578 millions d'ici 2030. Entre 2016 et 2020, il y a eu une augmentation de 5% de la mortalité prématurée due au diabète

alors que celle des autres maladies non transmissibles était en recul. La région africaine connaît une augmentation des facteurs de risque de diabète tels que l'obésité.

En effet au Congo, une enquête réalisée en 2016 avait donné une prévalence de 7%. On sait que si l'on refait la même étude, on est sûr que cette prévalence sera plus importante.

L'intensification de l'offre de prévention, de diagnostic et des soins du diabète dans la région exigera des investissements pour améliorer l'accès à des médicaments et des traitements essentiels abordables, en incluant le diabète dans les régimes publics d'assurance maladie, le renforcement des capacités des professionnels de santé, une grande sensibilisation du public, la lutte contre la stigmatisation, l'éducation des patients, des familles et des personnes à risque et la mise en œuvre de politique et mesures multidimensionnelles impliquant les secteurs public et privé pour la prévention de la maladie.

Jophé LOUBAKI (Stagiaire)

**Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner**

**INSERTION PROFESSIONNELLE**

**Près de 400 filles formées aux métiers du numérique**

Dans le cadre du projet d'intégration de la jeunesse au développement national «Youth Connect Congo», «Elengué Mwassi Connect», le ministère de la Jeunesse et des sports, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la plateforme Woman Code Connect, ont organisé une formation au profit de 400 jeunes filles dont 300 à Brazzaville et 100 à Kinkala, département du Pool, sur les métiers du numérique.



Les apprenantes à l'issue de la formation

Cette formation destinée aux filles dont l'âge varie entre 15 et 35 ans s'est déroulée du 22 août au 23 septembre 2022. Elle avait pour objectif de mettre en œuvre le projet d'appui au développement et à la réinsertion socio-professionnelle des jeunes, sous-tutelle du ministère de la Formation qualifiante et de l'emploi. Lancée officiellement le 12 août dernier à l'occasion de la Journée internationale de la jeunesse, la formation s'est articulée autour de la composante innovante du Digital par filière, à raison de 75 jeunes filles pour le montage vidéo, 75 pour le développement web, 75 pour le marketing digital et 75 pour le grafic design. Cette formation a servi aux jeunes filles de passerelle pour la création d'entreprise.

Pour le délégué du représentant du PNUD, cette formation est la résultante de la capitalisation

des expériences assortie d'un accompagnement sur les opportunités de création des très petites entreprises par les bénéficiaires. S'adressant aux bénéficiaires de la formation, le ministre de la Jeunesse et des sports les a exhortés à se lancer sur le marché du travail en utilisant tous les canaux d'information et les outils mis à leurs dispositions par l'Etat. «Au Congo, comme partout ailleurs dans le monde, le numérique est en pleine expansion et s'impose comme levier de croissance économique et secteur pourvoyeur d'emplois. L'économie du numérique figure parmi les six piliers du Plan national de développement (PND) 2022-2026 pour la construction d'une économie forte, résiliente et diversifiée. L'égalité d'accès au numérique, conforme à l'objectif de développement durable (ODD) des Nations Unies sur l'égalité des sexes, doit être réalisée hors ligne, notamment par des stratégies adoptant une approche centrée sur le genre en matière

de formation. Cette formation, qui intègre le projet d'intégration de la jeunesse au développement national «Youth Connect Congo» pour la période 2022-2025, vise à assurer aux jeunes filles l'accès aux informations, l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences nécessaires à l'obtention d'un travail décent ou favoriser leur auto-emploi», a dit le ministre Hugues Ngouelondélé. Cette formation s'est terminée par la cérémonie de remise des certificats de fin de formation aux apprenantes le mardi 8 novembre 2022, au Palais des congrès à Brazzaville, sous les auspices du ministre de la Jeunesse, Hugues Ngouelondélé, en présence des ministres des Postes et de l'économie numérique, Léon Juste Iboombo et de la Promotion de la Femme, Inès Nefer Ingani. Les apprenantes ont reçu des ordinateurs de la part du Gouvernement.

Pascal BIOZI KIMINO

**ATLS**  
**Africa Tax & Legal Services**  
 Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000.000 FCFA  
 Siège Social : BP 1233, Pointe-Noire  
 RCCM : CG-PNR-01-2019-B16-00010

---

**FORESTNEUTRAL CONGO en sigle «FNC»**  
**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**  
 Au capital de 1 000 000 F CFA  
 Siège Social : 327, Avenue Marien Ngouabi, Imm. SCI les cocotiers  
 Pointe-Noire  
 République du Congo  
 RCCM : CG-PNR-01-2020-B12-00134

**ANNONCE LEGALE**

Aux termes du procès-verbal de délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juillet 2022 de la société FORESTNEUTRAL CONGO en sigle «FNC», les associés ont décidé de procéder au changement de l'adresse de l'établissement secondaire de la société, de la Résidence les Flamboyants, Bâtiment N°03 B /Limba B, Centre-Ville, Brazzaville à la Résidence située au p-91 du ravin de la mission, Centre-Ville, derrière l'immeuble de la BSCA.

Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville du procès-verbal sous le N° CG-BZV-01-2022-D-00455, le 18 Octobre 2022.

Inscription modificative au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro CG-BZV-01-2022-B20-00009.

*Pour avis.*

**SUTTER & PEARCE-LAWAYS**  
 Cabinet Juridique et Fiscale à Pointe-Noire  
 Avenue Charles de Gaulle, Tour Mayombe, 8ème étage, Entrée «B», appartement A-27  
 Tél: 066554343.  
 B.P: 4466, E-mail: secretariat@laways.africa, Pointe-Noire – République du Congo.

---

**BIOECONOMY PTE. LTD.**  
 Société constituée à Singapour au capital social de 6000 Dollars  
 Siège social: 30 Cecil Street 19-08, Prudential Tower, Singapour 049712  
 SINGAPOUR.

**ANNONCE LEGALE**

Suivant Procès-verbal de décisions de la société BIOECONOMI PTE. LTD, en date du 6 octobre 2022, enregistré aux domaines et timbres en date du 10 octobre 2022, sous le folio 190/15 N° 8209, il a été décidé de:

- L'ouverture d'un Bureau de Représentation en République du Congo;

- Et de la nomination de Monsieur Richard MOULET en qualité de fondé de pouvoirs dudit bureau de représentation.

*Fait à Pointe-Noire, le 17 novembre 2022.*

*Pour avis.*

**-SUTTER & PEARCE-LAWAYS-**

**SUTTER & PEARCE-LAWAYS**  
 Cabinet Juridique et Fiscale à Pointe-Noire  
 Avenue Charles de Gaulle, Tour Mayombe, 8ème étage, Entrée «B», appartement A-27  
 Tél: 066554343.  
 B.P: 4466, E-mail: secretariat@laways.africa, Pointe-Noire – République du Congo.

---

**SOCIETE CIVILE PARTICULIERE DE GESTION DES PARTICIPATIONS en abrégé «SCGP»**  
 Au capital de: 1.500.000 FCFA.  
 Siège social : Avenue Charles de Gaulle, Tour Mayombe, Entrée "B", 8ème étage, Appartement A-27, BP : 4466 / Pointe-Noire, République du Congo

**ANNONCE LEGALE**

Suivant Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SOCIETE CIVILE PARTICULIERE DE GESTION DES PARTICIPATIONS en abrégé «SCGP», du 26 octobre 2022, pris au rang des minutes du Notaire soussigné, en date du 03 novembre 2022, enregistré au domaine et timbres, en date du 15 novembre 2022, sous le folio 219/02 N°1217, il a été décidé de la nomination de:

capital;

- Transfert du siège social;

- Modifications corrélatives des statuts;

*Fait à Pointe-Noire, le 18 novembre 2022.*

*Pour avis.*

**-SUTTER & PEARCE-LAWAYS-**

- Constatation de la nouvelle répartition du



**AVIS PARTICULIER DE PASSATION DE MARCHES**

Date : 25/11/ 2022 Prêt N° : FAD 2100150033294

IAS N° : 04/2022/METP/CAB/PDCRH-CEP



1. L'invitation à soumissionner suit l'avis général d'acquisition pour ce projet qui a été publié sur UNDB online le 10/08/2016 et sur le site Web du groupe de la Banque Africaine de Développement.

2. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque Africaine de Développement en diverses monnaies à l'effet de Projet de Développement et des Ressources Humaines «PDCRH». Il est prévu qu'une partie des produits de ce prêt soit appliquée aux règlements éligibles faisant partie du contrat pour l'acquisition des mobiliers de bureau des centres de formation de bois et des mines (Mossendjo et Souanké).

3. La Coordination du Projet de Développement des Compétences et des Ressources Humaines (PDCRH) du Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel invite par la présente des offres sous pli fermé de la part de soumissionnaires éligibles pour la fourniture en deux lots distincts, des mobiliers de bureau des centres de formation de bois et des mines (Mossendjo et Souanké) :

- Lot N°4.1 : Acquisition des mobiliers de bureau du centre de formation des métiers des mines de Souanké,

- Lot N°4.2 : Acquisition des mobiliers de bureau du centre de formation des métiers de bois de Mossendjo.

4. Les soumissionnaires éligibles intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et inspecter le dossier d'appel d'offres aux bureaux de la Coordination du Projet de Développement des Compétences et des Ressources Humaines (PDCRH), Case 252, Camp des Sommeilleux, derrière la DEC générale, Quartier Bacongo, Brazzaville, République

du Congo, de lundi à vendredi, de 09 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 16 h 00, heure locale (TU+1), E-mail bkimia.pdcrh@outlook.com. Tél : (242) 06.632.54.06/05 531 77 27.

5. Un jeu complet de dossier d'appel d'offres peut être acheté par les soumissionnaires intéressés sur soumission d'une demande écrite à l'adresse indiquée ci-dessus et suite au règlement d'un droit non remboursable de cent vingt-cinq mille Francs CFA (125.000 XAF).

6. Les dispositions dans les instructions aux soumissionnaires et dans les conditions générales du contrat sont les dispositions du dossier d'appel d'offres de la Banque Africaine de Développement : Dossier type d'appel d'offres pour l'acquisition de biens, Edition de Septembre 2010, mis à jour en Décembre 2017.

7. Les offres doivent être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le 09/01/2023 à 12 heures 00 minute (heure locale, TU+1), et doivent être accompagnées d'une garantie de trois millions de francs CFA (3.000.000,00 XAF) pour chaque lot.

8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent être présents le 09/01/2023 à 12 heures 30 minutes (heure locale, TU+1) au siège de la Coordination du PDCRH, sis case 252, Camp des Sommeilleux, derrière la DEC générale, Quartier Bacongo, Brazzaville, République du Congo-Tél : (242) 06.632.54.06 / 05 531 77 27

**La Coordinatrice du PDCRH**  
**Rachel Flore Olga BIYAMA KIMIA**

**AVIS PARTICULIER DE PASSATION DE MARCHES**

Date : 25/11/ 2022 Prêt N° : FAD 2100150033294

IAS N° : 05/2022/METP/CAB/PDCRH-CEP



1. L'invitation à soumissionner suit l'avis général d'acquisition pour ce projet qui a été publié sur UNDB online le 10/08/2016 et sur le site Web du groupe de la Banque Africaine de Développement.

2. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque Africaine de Développement en diverses monnaies à l'effet de Projet de Développement et des Ressources Humaines «PDCRH». Il est prévu qu'une partie des produits de ce prêt soit appliquée aux règlements éligibles faisant partie du contrat pour l'équipement des ateliers des centres de formation de bois et des mines (Mossendjo et Souanké).

3. La Coordination du Projet de Développement des Compétences et des Ressources Humaines (PDCRH) du Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel invite par la présente des offres sous pli fermé de la part de soumissionnaires éligibles pour la fourniture en deux lots distincts, des équipements des ateliers des centres de formation de bois et des mines (Mossendjo et Souanké).

- Lot N°5.1 : Equipement des ateliers du centre de formation des métiers des mines de Souanké,

- Lot N°5.2 : Equipement des ateliers du centre de formation des métiers de bois de Mossendjo.

4. Les soumissionnaires éligibles intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et inspecter le dossier d'appel d'offres aux bureaux de la Coordination du Projet de Développement des Compétences et des Ressources Humaines (PDCRH), Case 252, Camp des Sommeilleux, derrière la DEC générale, Quartier Bacongo, Brazzaville, République du

Congo, de lundi à vendredi, de 09 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 16 h 00, heure locale (TU+1), E-mail bkimia.pdcrh@outlook.com. Tél : (242) 06.632.54.06/05 531 77 27.

5. Un jeu complet de dossier d'appel d'offres peut être acheté par les soumissionnaires intéressés sur soumission d'une demande écrite à l'adresse indiquée ci-dessus et suite au règlement d'un droit non remboursable de cent vingt-cinq mille Francs CFA (125.000 XAF).

6. Les dispositions dans les instructions aux soumissionnaires et dans les conditions générales du contrat sont les dispositions du dossier d'appel d'offres de la Banque Africaine de Développement : Dossier type d'appel d'offres pour l'acquisition de biens, Edition de Septembre 2010, mis à jour en Décembre 2017.

7. Les offres doivent être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le 10/01/2023 à 12 heures 00 minute, et doivent être accompagnées d'une garantie treize millions de francs CFA (13.000.000,00 XAF) pour chaque lot.

8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent être présents le 10/01/2023 à 12 heures 30 minutes au siège de la Coordination du PDCRH, sis case 252, Camp des Sommeilleux, derrière la DEC générale, Quartier Bacongo, Brazzaville, République du Congo-Tél : (242) 06.632.54.06 / 05 531 77 27

**La Coordinatrice du PDCRH**  
**Rachel Flore Olga BIYAMA KIMIA**





**MINISTRE DU PLAN DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE  
PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC (PRISP)**

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS  
AMI n°05/MPSIR/PRISP-UCP/22**

**RECRUTEMENT D'UN(E) SPECIALISTE EN PASSATION DE MARCHES DU PROJET D'ACCELERATION  
DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE EN REPUBLIQUE DU CONGO**

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un le crédit de l'Association internationale de développement (IDA) pour financer le «Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP)», et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat : « Spécialiste en Passation de marchés au sein de l'unité de coordination du projet d'accélération de la transformation numérique en République du Congo ».

**I. Objectif général**

L'objectif général de la mission du Spécialiste en Passation de marchés est d'apporter un appui technique, à l'UCP et aux structures bénéficiaires du projet, dans le cadre de la passation et de l'exécution des marchés, en conformité avec les procédures usuelles de la Banque mondiale.

**II. Profil du Consultant**

Le (la) candidat(e) à ce poste devra avoir :

- un diplôme supérieur (minimum Bac +4);
- une très bonne connaissance des pratiques de passation des marchés, des règlements/directives pour la passation des marchés et des accords de crédits ;
- une expérience professionnelle pertinente en passation des marchés dans le secteur public ou privé ou avoir assumé des responsabilités similaires dans ce domaine. L'expérience dans un projet sur financement ou de la Banque mondiale ou la Banque Africaine de Développement est un atout majeur;
- une connaissance informatique des logiciels bureautiques (Word,

Excel, Power Point, internet Explorer, et autres outils de communication);

- une bonne connaissance de la langue française ;
- bonne aptitude à la communication et au travail en équipe ;
- une formation en passation des marchés attestée par un certificat serait un atout.

**III. Durée et lieu de la mission**

La durée du contrat sera d'une (1) année à l'issue de laquelle une évaluation des performances sera réalisée dont les conclusions seront discutées entre l'UCP et la Banque mondiale et serviront à décider des conditions d'un nouveau contrat.

Le contrat à signer sera régi par le Code du travail de la République du Congo.

**IV. Dossier de candidature**

Les dossiers de candidature devront être déposés au siège du PRISP ou envoyés par voie électronique.

Ils devront comprendre :

- \* Une lettre de motivation ;
- \* Un CV détaillé incluant trois (3) références professionnelles ;
- \* Une copie légalisée du ou des diplômes ;
- \* Une copie des attestations de travail figurant dans le CV.

Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références de ladite mission, tous les jours ouvrables de 8 heures à 16 heures, à l'adresse ci-dessous.

**V. Méthode de sélection**

La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissement (FPI) de la Banque Mondiale de juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018.

Les dossiers de candidature doivent être déposés sous plis fermés en quatre exemplaires dont un original à l'adresse ci-dessous au plus tard le 05 décembre 2022 à 16 h 00 et portés clairement la mention «Spécialiste en Passation de marchés pour l'unité de coordination du projet d'accélération de la transformation numérique (PATN) en République du Congo»

**Bureau Passation de Marchés  
A l'attention du Coordonnateur  
Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP).  
Unité de Coordination  
Agence fiduciaire du projet d'accélération de la transformation  
numérique (PATN).  
Adresse : Parcelle 84 bis, avenue du Chaillu, arrondissement 3  
Poto-Poto Brazzaville, République du Congo  
Téléphone : (+242) 22 614 41 81/ 04 032 22 81  
Adresses électroniques : [contact@prisp-congo.org](mailto:contact@prisp-congo.org) ;  
[prismarches@prisp-congo.org](mailto:prismarches@prisp-congo.org)**

*Fait à Brazzaville, le*

**Le Coordonnateur,  
Patrick Valéry ALAKOUA**

**AVIS CONJOINT RECTIFICATIF DE PROJET DE FUSION PAR VOIE  
D'ABSORPTION DE LA SOCIETE SANLAM ASSURANCE CONGO  
PAR LA SOCIETE NSIA ASSURANCES**

**CABINET DE MAITRE BINGOUBI BENOIT**

Avocat à la Cour

538 rue Sounda, Plateau des 15 ans Brazzaville, croisement des avenues de 16<sup>ème</sup> et Loutassi, Brazzaville  
Tél. 05 528 41 35 [bingoubibenoit65@gmail.com](mailto:bingoubibenoit65@gmail.com)

Fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra

Suivant acte sous seing privé, daté du 19 octobre 2022, établi à Brazzaville, les sociétés NSIA Assurances et **SANLAM ASSURANCE CONGO** ont établi un projet de traité d'apport fusion par voie d'absorption de la société **SANLAM ASSURANCE CONGO** par la société **NSIA Assurances** aux termes duquel, la première ferait apport à la seconde de la totalité de son actif évalué à treize milliards quatre cent quarante-quatre millions cinq cent un mille quatre cent quarante-neuf (13 444 501 449) FCFA, à charge pour la société NSIA Assurances de prendre en charge la totalité du passif de la société **SANLAM ASSURANCE CONGO**, lequel est évalué à dix milliards trois cent quatre-vingt-six millions quatre cent vingt-et-un mille quatre cent quarante-neuf (10 386 421 449) FCFA soit un apport net de trois milliards cinquante-huit millions quatre-vingt mille (3 058 080 000) FCFA.

Le rapport d'échange des droits sociaux s'établit à zéro virgule soixante-sept(0,67) actions **NSIA Assurances** pour une (01) action **SANLAM AS-**

**SURANCE CONGO**, ce qui conduirait en principe à :  
- L'émission de trois cent cinq mille huit cent huit (305 808) actions nouvelles d'un montant de dix mille (10.000) FCFA de valeur nominale chacune de **NSIA Assurances**, société absorbante, à remettre aux actionnaires de la société **SANLAM ASSURANCE CONGO**, société absorbée.

- Une augmentation du capital de **NSIA Assurances** d'un montant de trois milliards cinquante-huit millions quatre-vingt mille (3 058 080 000) FCFA par création de trois cent cinq mille huit cent huit (305 808) actions d'une valeur nominale de dix mille (10.000) FCFA chacune, le capital de la société **NSIA Assurances** serait ainsi porté de cinq milliards cinq cent millions quatre cent cinquante mille (5.500.450.000) FCFA à huit milliards cinq cent cinquante-huit millions cinq cent trente mille (8 558 530 000) FCFA.

Il a été stipulé dans le projet de traité de fusion que le patrimoine de la société absorbée devant être dévolu dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation de la fusion, toutes les opérations réalisées par la société **SANLAM ASSURANCE CONGO** à compter du 1er janvier 2022 et jusqu'à la réalisation défini-

tive de la fusion seront considérées de plein droit comme étant faites pour le compte de la société absorbante, qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens apportés.

Les créanciers des sociétés participantes dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition au projet de fusion dans un délai de trente (30) jours à compter de la présente publicité conformément aux dispositions prévues par l'article 679 de l'Acte Uniforme révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique.

Le projet de traité de fusion a fait l'objet de dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 16 novembre 2022, pour chacune des sociétés participantes respectivement sous les numéros CG-BZV-01-2022-D-00502 et CG-BZV-01-2022-D-00503.

**Pour Avis  
Maître Benoît BINGOUBI**



MUSIQUE/DISTINCTION

# Roga-Roga meilleur artiste d'Afrique centrale!

L'artiste-musicien Roga Roga, la star de la musique congolaise, vient de remporter avec sa chanson "Bokoko", le trophée de "Meilleur artiste d'Afrique centrale". C'était au cours de la 7<sup>e</sup> édition du "Prix international des musiques urbaines et du coupé décalé" (PRIMUD). Initié par l'artiste ivoirien Molare, il fait désormais partie des concours les plus en vue en Afrique pour la promotion des meilleurs acteurs africains et de la diaspora qui se sont illustrés par leur talent... L'événement a eu lieu le 6 novembre 2022 à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Il l'a fait savoir lors d'une conférence de presse qui lui a permis de présenter ce magnifique trophée et le diplôme qui l'accompagne, jeudi 17 novembre à l'hôtel Pefaco Maya-Maya à Brazzaville.



La star Roga Roga présentant le prix qui lui a été décerné

En Afrique centrale, quatorze artistes étaient nominés, dont quatre dames et dix hommes: Innos B, Héritier Watanabe, Robinio Mundibu et Fally Ipupa (République Démocratique du Congo), Shan 'L et Creol (Gabon), Tenor, Locko, KO-C, Aveiro Djess, Blanche Bailly, Mimie et Phill Bill Ridimiz (Cameroun), Roga-Roga (Congo). A l'issue du vote, le Congolais Roga-Roga a été élu par le public meilleur artiste-musicien d'Afrique centrale.

des Congolais de la RDC, des Camerounais, des Tchadiens... Et je dis bravo à l'Afrique». Pour l'heureux élu, ce trophée, le 47<sup>e</sup> obtenu par lui durant sa carrière musicale, et qui fait de lui l'artiste le plus primé du pays, représente l'amour d'un

S'agissant du style "Bokoko", a-t-il expliqué, il s'agit d'un style qu'il a adapté et qu'il veut imposer dans la musique.

vers le monde. Et j'ai senti que mes ancêtres sont morts certes, mais ils ne sont pas partis, ils sont juste de l'autre côté. Je suis très fier aujourd'hui de me faire accompagner par eux, de parler de notre tradition, de défendre cette musique qu'on appelle aujourd'hui "Bokoko music". Très sollicité, Roga-Roga a dévoilé son programme d'activités. Déjà le lendemain, il a quitté le pays pour les Etats-Unis d'Amérique pour participer à l'AFRIM. Puis, il se rendra à Paris (France), pour un événement philanthropique concernant les enfants drépanocytaires. Il aura, également, des concerts à livrer au Tchad, au Zimbabwe, etc. Bien avant, il était avec son groupe à Dakar, Conakry, Douala, puis à Abidjan, où il a reçu son Prix. Il est aussi attendu au Canada. L'artiste a vraiment un calendrier hyperchargé, mais bénéfique pour lui, et son groupe Extra-Musica.

Alain-Patrick MASSAMBA



Abidjan, lors de la cérémonie de remise du prix

C'est la chanson "Bokoko" qui fait du succès au Congo et ailleurs qui a permis à Roga-Roga d'être élu: «Les organisateurs et les mélomanes, que j'appelle les habitants de l'univers de la musique, ont voté pour le roi de "Bokoko" que je suis avec plus de 50% de voix. Il faut dire qu'il y avait beaucoup d'artistes très méritants aussi qui étaient nominés et qui sont issus des pays peuplés. Alors que moi, je suis issu d'un pays moins peuplé, pourtant c'est moi qui ai gagné. C'est pour dire que pour être élu meilleur artiste d'Afrique centrale, j'ai bénéficié du vote

travail bien fait, et il le dédie à nos mamans, à nos soeurs, nos femmes qui accusent quelques difficultés de toutes sortes. «Je prie pour devenir l'ambassadeur des femmes, pour défendre leur cause», a-t-il dit.

«Quand j'ai enregistré "Bokoko", c'était juste une façon d'honorer nos ancêtres. Mais, l'ampleur prise par cette chanson est incroyable. "Bokoko" qui ne cesse de cartonner, m'a fait signer des contrats partout à tra-

MUSIQUE

# «Elenji» ou l'hommage de Dicarson One à Rémy Ayayos

De la chronique musicale à la chanson, il n'y a qu'un petit pas que Dicarson One, célèbre producteur et animateur congolais de l'émission télévisée «Dicarson One Show» (diffusée sur DRTV international et MCRTV-NF), résidant en France, a franchi sans grande peine. Lui qui, avant d'embrasser la chronique musicale, avait déjà officié dans des ensembles musicaux congolais, mais en dilettante.

Après «Orphelin» (chanté en featuring avec Doudou Copa) et «Mr le chroniqueur», l'homme aux multiples casquettes a largué, en octobre 2022, son troisième single, "Elenji" (traduire la joie, en langue lingala, pratiquée dans les deux Congo). Une chanson tirée de son album à venir, à travers laquelle il rend hommage à Rémy Ayayos, un renommé mécène culturel et sportif congolais. Estampillé Di-One Prod, le propre label du chroniqueur musical et chanteur, «Elenji» est une belle rumba langoureuse, comme l'aiment bien notamment les populations des deux rives du fleuve Congo. Un titre dont le succès va crescendo, disponible sur la chaîne YouTube de la maison Universal Music Africa, et qui est vendu sur toutes les plateformes de téléchargement légal.

latin de Koffi Olomidé, et le guitariste brazzavillois Sonor Digital, transfuge d'Extra Musica de Roga Roga et un des leaders de cofondateurs de l'orchestre Extra Musica Nouvel Horizon. Certes moins connus que les deux musiciens précités, Déo Synthé (arrangement), Parfait Bouboule et Christy Diamand (chœur) y ont également apporté leur grain de sel. Pourquoi avoir jeté le dévolu sur Rémy Ayayos? «C'est parce que, tout simplement, c'est un homme qui est très proche de la jeunesse et qui contribue énormément dans la musique et le sport», se justifie Dicarson One, à propos du nom de son single. Et de commenter: «Nombreux ont été surpris de mes performances vocales. Voilà pourquoi je me présente comme étant chroniqueur de musique ayant plusieurs casquettes. Le chant fait également partie de l'une d'elles. C'est pourquoi j'ai tenu à vous faire partager cette mélodie musicale magnifiquement bien orchestrée. Tout mélomane ayant l'oreille sensible ne peut qu'aimer.



La pochette de l'opus

Le single Elenji a été bien accueilli par le public, comme en témoigne le nombre de likes et de commentaires sur YouTube. A tous les mélomanes de la bonne musique, nous vous sollicitons afin de mieux promouvoir partout ce chef-d'œuvre qui nous ramène dans les années antérieures de notre mère chérie, la Rumba. Tout en sachant également que ce single est juste tiré de l'un de mon millésime, album futur qui sera mis sur le marché prochainement, Mr le Chroniqueur 001».

Pour la petite histoire, Dicarson One et l'art de Mozart ont une longue histoire qui remonte à

sa tendre enfance. Avant qu'il ne mette sur pied, en 1994, avec collègues et enseignants du lycée Vladimir Lénine de Dolisie (la troisième ville du Congo), le groupe «Intelligencia». Et qu'il ne roule sa bosse dans «Intrepide Dolisiana» (Dolisie), «Multi-Stars», et «Arc-en-Ciel Musica» de Brazzaville. Après la sortie du coup d'essai «Orphelin», beaucoup lui avaient prédit un flop. Mais c'était sans compter l'ingéniosité du chroniqueur musical et chanteur à qui nous souhaitons plein succès.

Véran Carrhol YANGA

JOURNÉE INTERNATIONALE DE L'ÉCRIVAIN AFRICAIN

# Reconnaître et célébrer les écrivaines congolaises!

La communauté internationale a célébré, le 7 novembre 2022, la 30<sup>e</sup> Journée internationale de l'écrivain africain, sur le thème général: "Littérature et citoyenneté". A Brazzaville, cette journée a été commémorée en différé, le 12 novembre, à la Maison russe, sur le thème national: "La femme congolaise et la littérature".



Des écrivaines congolaises sur le podium...

L'événement a permis à un échantillon d'écrivaines congolaises présentes dans la salle, à savoir: Mireille Opa Elion, Alima Madina, Winner Franck Palmer, mais également Virginie Ngolo Awé, Jojo Mantsounga, Juvénal Obili, de monter tour à tour sur le podium pour parler chacune en une dizaine de minutes du thème du jour, de leurs parcours, mais aussi de leurs productions littéraires, afin de mieux les faire connaître. Des productions qui ont fait l'objet d'une vente et dédicace, séance tenante.

L'un des points marquants de la cérémonie a été la bénédiction de la plus jeune écrivaine du pays, Henrietty Christella de Lourdes Mounkassa (16 ans), qui avait à ses côtés Virginie Ngolo Awé, par son ancien, l'écrivain et ancien ministre d'Etat Henri Djombo, président de l'Union nationale des écrivains et artistes congolais (UNEAC). Peu après, comme ses consœurs, elle, également, a présenté son nouvel ouvrage intitulé: "Le tournant de ma vie", présenté et dédicacé récemment dans la capitale.



...pendant la dédicace de leurs œuvres littéraires

Après le mot de bienvenue de la directrice de la Maison Russe, Mme Maria Fakhrutdinova, le président Henri Djombo a souligné: «La Journée internationale de l'écrivain africain doit rester un grand moment de prise de conscience de la mission dévolue à l'intellectuel africain, d'offrir l'espoir à son peuple et de bâtir la paix dans la conscience des hommes».

Cette journée, a-t-il dit, «met donc à l'honneur l'écrivaine congolaise et éclaire d'une lumière particulière sa position dans le champ de notre littérature. Compte tenu de sa production, elle méritait d'être publiquement reconnue et célébrée. Bien qu'elle soit arrivée tardivement à la littérature, elle a réussi à contribuer en quelques décennies, à porter haut la main la voix du Congo. Nous sommes heureux et fiers», a-t-il assuré. Pour conclure, il a relevé que «les écrivaines congolaises ont écrit, elles écrivent, elles continueront à écrire, habitées par la même passion et rêvant d'un avenir radieux pour les lettres congolaises. L'UNEAC les félicite et les encourage à aller de l'avant».

Bien que pas très bien connue, la plume féminine congolaise majeure se révèle dans les années 80 avec Marie-Léontine Tsiminda-Bilombo, en poésie, notamment, en publiant, "Poèmes de la terre", faisant écho aux "Poèmes de la mer", de son aîné de plume Jean-Baptiste Tati-Loutard, et "Mayombe" qui fait la part belle à l'environnement social de son terroir historique. Cependant, la Journée internationale de l'écrivain africain a été proposée par la Panafricaine des auteurs (Pawa-African-Writers-Association), et décrétée par l'ONU, le 7 novembre 1992. Elle est célébrée par les pays africains et leurs diasporas pour rendre hommage aux illustres hommes et femmes de lettres du continent.

Alain-Patrick MASSAMBA



Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA  
Notaire, 46, Avenue William GUYNET Immeuble Galerie Marchande de l'ARC  
1er étage, Centre-ville- Brazzaville  
E-Mail: lockmaf@yahoo.fr /BP: 1542 /Tél.: 05 556 0619 /06 666 26 82  
BRAZZAVILLE- REPUBLIQUE DU CONGO

## AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE COMMERCIALE

**«AMIRA GLOBAL TECHNOLOGIES CONGO»**  
Société A Responsabilité Limitée  
Au capital d'UN MILLION (1 000 000) de Francs CFA  
Siège social: 501, rue Mandzomo, Plateau des 15 ans, Brazzaville  
(République du Congo)

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du dix-huit août deux mil vingt-deux (18/08/2022), reçu par Maître Aubierge Prisca MOUANDZA-BOUFOUENI, Notaire, Substituant Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA, Notaire, portant statuts d'une Société A Responsabilité Limitée dénommée «AMIRA GLOBAL TECHNOLOGIES CONGO», enregistrés aux recettes des impôts de Ouenzé, le dix-huit août deux mil vingt-deux (18/08/2022), folio 154/5 no 1940, il a été constitué une société commerciale dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination sociale:** La société a pour dénomination sociale: «AMIRA GLOBAL TECHNOLOGIES CONGO».

**Forme sociale:** Société A Responsabilité Limitée (SARL).

**Associés:**

\* La SARLU «AMIRA GLOBAL TECHNOLOGIES» en sigle «AGT» ;

\* Madame EKO A Séraphine Nadine.

**Siège social:** Le siège social est fixé à Brazzaville, 501, rue Mandzomo, Plateau des 15 ans, Arrondissement 4

Moungali, Brazzaville (République du Congo).

**Objet social:**

- Ingénierie informatique;
- Développement d'application ;
- E-commerce;
- Solutions digitales;
- Événementiel;
- La formation.

**Capital social:** UN MILLION (1 000 000) de Francs CFA.

**Immatriculation:** La SARL «AMIRA GLOBAL TECHNOLOGIES CONGO» a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG-BZV-01-2022-B12-00206 du vingt-six août deux mil vingt-deux (26/08/2022).

**Durée:** Quatre-vingt-dix-neuf (99) années.

**Gérante statutaire:** Madame EKO A Séraphine Nadine.

**Pour avis  
Me Aubierge Prisca  
MOUANDZA-BOUFOUENI**

Etude de Me Esther Nanette NOTE  
Notaire

B.P :14 841-Brazzaville

Tél/Fax : 281.02.29/ 05 551.10.96/06 666.23.96 ; 06 651 10 96

E-mail: officenotarialnote@gmail.com/etudenote@yahoo.fr

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Esther Nanette NOTE, Notaire à BRAZZAVILLE (Congo), le 10 août 2021, enregistré à BRAZZAVILLE (Congo), le 11 août 2021, Folio 148/17 numéro 1258, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME JURIDIQUE:** Société par Actions Simplifiée à capital variable.

**DENOMINATION:** GROUPE HOPE & CIE

**OBJET:** Commerce de gros et détail de produits alimentaires ; Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé; Transport de voyageurs; Commerce de gros et détail et réparation véhicules automobiles et de motocycles; Commerce de véhicules automobiles; Commerce de détail en magasin non spécialisé; Commerce de détail sur éventaires et marchés; Conseil en relations publiques et marchés; Autres activités de soutien aux entreprises; Formation professionnelle ; etc...

**DUREE:** 99 ans à compter de son

immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.

**SIEGE:** 05, Rue Léon Jacob, Mpila, Arrondissement 3-Poto-poto, BRAZZAVILLE (Congo).

**CAPITAL SOCIAL INITIAL:** DEUX MILLIONS DE FRANCS CFA (2.000.000 F CFA) divisé en cent (200) parts sociales de Dix mille Francs CFA (10.000 F.CFA) chacune, entièrement souscrites et libérées, suivant déclaration de souscription et état de versement dressée par le Notaire soussigné à BRAZZAVILLE (Congo), le 10 août 2021 et enregistrée, le 11 août 2021, Folio 148/13 numéro 1254.

**GERANCE:** La société est gérée par Monsieur Freddg Wilfrid Clément Judicial N'KOUA pour une durée illimitée. La société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de BRAZZAVILLE (Congo) sous le numéro CG-BZV-01-2021-B16-00017. **NIU :** M22000000225093J

**POUR INSERTION LEGALE**

**Me E. N. NOTE**

MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC  
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE LA SANGHA  
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE OUESSO

Suivant réquisitions reçues par le Bureau de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants :

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité-Travail-Progrès

## ANNONCE LEGALE N°004/2022/OUESSO INSERTION LEGALE

N°	N° de réquisitions	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIERS	Arrondissements	REQUERANTS
01	2486 du 05/08/2019	Section A (ex F), bloc 32; Pile 6 ; Sup.: 400,00 m <sup>2</sup>	Quartier Lycée d'Excellence (Lot. Mokeko)	Mokeko	Mr MOUDIBOU Charles
02	2692 du 07/10/2021	Section I, bloc 03; Pile 4 (ex 29); Sup.: 400,00 m <sup>2</sup>	Quartier Mindongo (Route Maboko)	Arrondissement n°1 Nzalangoye	Mme NDONG MEKAM Aimée Madeleine
03	2693 du 07/10/2021	Section I, bloc 03; Pile 3 (ex 22); Sup.: 400,00 m <sup>2</sup>	Quartier Mindongo (Route Maboko)	Arrondissement n°1 Nzalangoye	Mr BENDZA Smith Glevis Madi
04	2777 du 07/06/2022	Section B, bloc 23bis; Pile 4 ; Sup.: 400,00 m <sup>2</sup>	Quartier Birhan-kiem (Zone Ouesso village)	Arrondissement n°2 Mbindjo	Mr YOCA Pascal André Remy
05	2785 du 11/07/2022	Section I, bloc 4bis; Pile 6 ; Sup.: 400,00 m <sup>2</sup>	Quartier Mindongo (Zone Route Maboko)	Arrondissement n°1 Nzalangoye	Mme ONDZIEL BANGUID Nefer Titi Erika
06	2791 du 04/08/2022	Section H (ex F), bloc 63bis (ex 4); Pile 2,3,6,7 (ex 2,3,14,15) Sup : 1600,00 m <sup>2</sup>	Quartier Mindongo (ANAC 4è T.) (Zone Lycée GUEMBELA)	Arrondissement n°1 Nzalangoye	Mr BOPIELL KOUANGBALA Arnaud Franck
07	2792 du 08/08/2022	Section H, bloc 198; Pile 10 ; Sup.: 400,00 m <sup>2</sup>	Quartier château d'eau (Zone Ancienne piste)	Arrondissement n°1 Nzalangoye	Mr MVOURABORO Jérôme
08	2793 du 09/08/2022	Section A, bloc /; Pile 1 et 2 ; Sup.: 800,00 m <sup>2</sup>	Village Mbalouma (Zone PEKE)	Mokeko	Mr BASSOUMOUKA Chryst Garrel
09	2794 du 10/08/2022	Section C, bloc 43; Pile 323 ; Sup.: 400,00 m <sup>2</sup>	Quartier Birhan-kiem (Lot. Hôpital Général)	Arrondissement n°2 Mbindjo	Mr SOU-OUA Boris
10	2799 du 29/08/2022	Section E, bloc 123; Pile 6 ; Sup.: 288,00 m <sup>2</sup>	Quartier Ngongo	Arrondissement n°2 Mbindjo	Mr MASSAMBA BOUPFILI Bradley Reyonne
11	2802 du 05/09/2022	Section H, bloc 78; Pile 1-13 ; Sup.: 712,00 m <sup>2</sup>	Quartier Mindongo (zone mur de l'aéroport)	Arrondissement n°1 Nzalangoye	Mme AKEMINOUM KAPAMANN Florence N.
12	2806 du 15/09/2022	Section A, bloc 140 (ex 9); Pile 3 ; Sup.: 535,20 m <sup>2</sup>	Quartier Faisceaux (Rue Alangamoye Benoit)	Arrondissement n°1 Nzalangoye	Mme IBARA née OBVIERE LEKOUALA P.
13	2807 du 15/09/2022	Section F, bloc 48; Pile 5 ; Sup.: 462,48 m <sup>2</sup>	Quartier Mometa (Av. Trans Afrique Z. Aéroport)	Arrondissement n°1 Nzalangoye	Mme IBARA née OBVIERE LEKOUALA P.
14	2813 du 16/09/2022	Section I, bloc /; Pile /; Sup.: 1.000,00 m <sup>2</sup>	Village Maboko (Rivière la Ngoko)	Mokeko	Mme NZAMBILA Andréa Liouesso
15	2816 du 16/09/2022	Section I, bloc /; Pile /; Sup.: 40.221,34 m <sup>2</sup> soit 4ha 2a 21ca	Village Mbindjo	Mokeko	Mr OBOBA Constant Léonard
16	2817 du 16/09/2022	Section I, bloc /; Pile /; Sup.: 30.606,50 m <sup>2</sup>	Village Mbindjo	Mokeko	Mr NDINGA MOWANDZA Constant
17	2821 du 29/09/2022	Section I, bloc 9; Pile 6 ; Sup.: 808,00 m <sup>2</sup>	Quartier Mindongo (Route Maboko)	Arrondissement n°1 Nzalangoye	Mme ALAIS KAPAMANN Nelsa Olivière
18	2822 du 14/10/2022	Section B, bloc /; Pile 2 ; Sup.: 26.000,00 m <sup>2</sup> soit 2ha 6a	Quartier Zoula Bodingo (Route nationale n° 2)	Mokeko	La Société AOGC
19	2824 du 20/10/2022	Section B, bloc 10 ; Pile 23 (ex 15) ; Sup.: 1.845,68 m <sup>2</sup>	Quartier Sans fil (Avenue Marien Nguouabi)	Arrondissement n°2 Mbindjo	ARPCE
20	2825 du 24/10/2022	Section C, bloc 94; Pile 712 ; Sup.: 400,00 m <sup>2</sup>	Quartier Birhan-kiem (Lot. Hôpital Général)	Arrondissement n°2 Mbindjo	Mr ITOUA BOSSOBITA Raymond
21	2826 du 25/10/2022	Section A, bloc 21; Pile 8 ; Sup.: 400,00 m <sup>2</sup>	Quartier Zone Lycée d'Excellence	Mokeko	Mr AMBOU MADZOU Marien Nazaire
22	2827 du 25/10/2022	Section A, bloc /; Pile 1 ; Sup.: 555,90 m <sup>2</sup>	Village Mbalouma (Zone PEKE)	Mokeko	Mr AMBOU MADZOU Marien Nazaire
23	2828 du 27/10/2022	Section A2, bloc /; Pile 4 ; Sup.: 800,00 m <sup>2</sup>	Quartier Molili 1. Ngombé	Mokeko	Association les Témoins de Jéhovah
24	2833 du 04/11/2022	Section B, bloc 23 ; Pile 4 ; Sup.: 403,10 m <sup>2</sup>	Quartier Birhan-kiem	Arrondissement n°2 Mbindjo	Mr DODZOCK TOUAZOCK Ben Achaim
25	2834 du 04/11/2022	Section B, bloc 13bis ; Pile 6 ; Sup.: 400,00 m <sup>2</sup>	Quartier Centre-ville-Birhan-kiem	Arrondissement n°2 Mbindjo	Mr DODZOCK TOUAZOCK Ben Achaim
26	2703 du 18/11/2021	Section E, bloc 53 ; Pile 2bis ; Sup.: 408,00 m <sup>2</sup>	Quartier Ngongo (Rue Pathe Cissé)	Arrondissement n°2 Mbindjo	Mr NGOMA MBEMBA Conrad Davy
27	2704 du 18/11/2021	Section E, bloc 53 ; Pile 2 ; Sup.: 299,00 m <sup>2</sup>	Quartier Ngongo (Rue Pathe Cissé)	Arrondissement n°2 Mbindjo	Mme NGUIMBI KILENDO Chancelle Gelvie

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière.

**Le Chef de Bureau  
Raymond  
ITOUA BOSSOBITA**

**Fait à Ouesso, le 15 novembre 2022**



## HANDBALL FEMININ

# Coupe d'Afrique encourageante pour les Congolaises

L'équipe nationale féminine du Congo s'est, dans l'ensemble, bien battue à la 25<sup>e</sup> Coupe d'Afrique des nations à Dakar, au Sénégal, même si elle est tombée en demi-finale. En tout cas, l'avenir reste prometteur. Les difficultés sont d'ailleurs plus souvent politiques et financières que sportives.

L'heure a sonné d'un premier bilan de sa participation. D'abord, la vérité des chiffres: les Diables-Rouges ont disputé sept matches pour six victoires et une défaite, soit au total 189 buts inscrits, contre 155 encaissés. Ensuite la satisfaction d'avoir vu cinq d'entre-elles être désignées "Meilleure joueuse du match", notamment Fanta Diagouraga (Congo-Guinée et Congo-Sénégal), Grâce Zoubabela (Congo-Egypte), Ruth Nkodia (Congo-Tunisie), Diane Gaëlle Nguékian Yimga (Congo-Côte d'Ivoire), Dorson Sharon (Congo-Maroc). Et celle d'avoir obtenu leur ticket pour la prochaine Coupe du monde en étant dans le carré d'As de la compétition et en terminant troisième de la compétition, synonyme de médaille de bronze, grâce à leur succès en match de classement face au Sénégal, pays hôte (20-19). La dernière fois que le



Younes Tatby félicité par le directeur de cabinet du ministre en charge des sports

Congo est rentré bronzé remonte à la CAN de 2008 en Angola. Quatorze ans d'attente ! Enfin, il

Brazzaville n'était plus habituée aux retours en fanfare de l'équipe nationale féminine qui revenait couronnée et triomphante de ses différentes expéditions africaines. Ces retours au bercail étaient toujours synonymes de fête et on commençait à célébrer les actrices des exploits dès leur descente d'avion. On était curieux de revivre ce beau temps, mardi 21 novembre 2022, avec le retour de Dakar des Diables-Rouges dames alors qu'elles ne sont rentrées qu'avec une médaille de bronze. L'avion les ramenant au pays a atterri à 19h à l'aéroport international Maya-Maya, où un accueil chaleureux leur a été réservé. Il y avait là le directeur de cabinet du ministre en charge des Sports et une foule de supporters. Tout ce beau monde a accompagné les pouliches de Younes Tatby jusqu'au Grand Hôtel de Kintélé.

faut l'avouer, une déception: les Diables-Rouges n'ont pas égalé leurs devancières de la CAN 2000 en Algérie, la dernière fois où le Congo s'était hissé en fina-

le (Angola-Congo). En définitive donc, un résultat flatteur et mérité pour les

Diables-Rouges. Cela incite à l'optimisme. Les pouliches de Younes Tatby sont passées tout près de la finale en ne perdant que de justesse (25-27) face au

Cameroun. Elles méritent des éloges. Le ministre en charge des sports a reconnu leurs mérites. «C'est un exemple qui devrait inspirer les autres fédérations. Le handball est en train de réaliser une chose exceptionnelle. Et les Congolais devraient comprendre que quelque part, il y a un travail qui a été fait», avait déclaré Hugues Ngouelondélé, au lendemain de leur qualification pour les demi-finales. Pour lui, c'est le fruit d'une préparation de qualité. «Nous avons pris des dispositions en envoyant l'équipe en Turquie. Suite à cette bonne formation, nous récoltons les bons fruits», a souligné le ministre.

Cette équipe nationale est née en 2020. Elle était loin d'être parfaite. Bien qu'elle ait franchi un palier, elle reste à remodeler et le chantier est plutôt énorme. Il faut donc rapidement arrêter de pavoiser pour se mettre sérieusement au travail, en prévision de la prochaine Coupe du monde. Car, le paradoxe est qu'à trop gagner dans l'improvisation, on finisse par croire que la victoire viendra toujours quelle que soit la mauvaise préparation!

Jean ZENGABIO

## JEAN-MICHEL MBONO REPOND A VOS QUESTIONS

Cet espace est réservé aux questions que les férus du football se posent sur divers sujets. Jean-Michel Mbono "Sorcier", véritable légende vivante du ballon rond congolais et africain, les a répertoriées et y répond volontiers.

\*Et s'il vous était donné de choisir un entraîneur entre un étranger et un local ?

\*\*Il faut que l'on fouille pour trouver l'oiseau rare, parce qu'en Afrique on vient juste se faire un nom, c'est plus un faire-valoir. Les expatriés viennent faire n'importe quoi en Afrique. Il faut qu'ils viennent collaborer. Qu'ils ne pensent pas être en territoire conquis. Qu'ils ne pensent pas qu'il manque des compétences en Afrique. D'ailleurs, on doit le savoir : la caractéristique commune des footballeurs africains était le goût inné du jeu offensif, c'est-à-dire du vrai football qui est la joie du jeu et de la création. Nous avons toujours cherché à faire du spectacle, à honorer le jeu d'attaque. La différence avec l'élite d'aujourd'hui est énorme. D'où vient-t-il que les jeunes d'aujourd'hui ont perdu ce goût? L'explication est simple : au lieu de développer les qualités des joueurs africains qui les orientaient naturellement vers l'attaque, les dirigeants africains les ont placés sous la coupe d'entraîneurs européens. Rares sont les techniciens européens qui ont compris que leur rôle consistait à aider les Africains à prendre conscience de ce que leur instinct leur dictait. Il nous faut donc privilégier l'expertise locale africaine. Je suis un ardent défenseur des entraîneurs nationaux. Pour avoir la médaille d'or des 1<sup>ers</sup> Jeux africains en 1965 avec "un national", Paul Ebonzibato et champion d'Afrique en 1972 avec un "national", Bibanzoulou "Amoyen", les entraîneurs nationaux ont une connaissance de leurs compatriotes que les expatriés n'auront jamais tant qu'ils passeront leur temps dans les avions que dans le pays qui a remis le destin de son équipe nationale entre leurs mains. L'Afrique, dans sa globalité, fait malheureusement encore une aveugle confiance aux étrangers. Pourtant, nombre de ses fils recèdent des qualités qui n'ont rien n'a envié à celles des migrants qui ne sont là que pour s'évader du chômage ou faire une prise rémunératrice. Si je n'avais qu'une chose à dire ce serait celle-ci: «Ayons confiance en nous, ayons confiance en nos propres valeurs. Nous ne sommes pas moins compétents que les autres. Si nos entraîneurs disposaient de la même confiance que nous faisons aux étrangers, les résultats seraient sans doute meilleurs, en tout cas pas pire».

J'en appelle humblement à une prise de conscience générale. Ce que les héros des temps passés ont réalisé, faisant la fierté de toute l'Afrique, ne peut pas demeurer un lointain souvenir que les plus jeunes ne connaîtront jamais.

(A suivre)



## FORMATION

## Les chroniqueurs du sport sur l'autoroute de l'Olympisme

Réunis en séminaire à Brazzaville par le CNOSC (Comité national olympique et sportif congolais), les journalistes sportifs se sont penchés pendant deux jours autour du thème : « Le journaliste sportif et l'Olympisme ».

Dans le cadre de ses activités, le CNOSC a organisé les 17 et 18 novembre 2022 à son siège, un séminaire au profit des journalistes sportifs.

L'objectif recherché à travers cette rencontre, a dit le 1er vice-président du CNOSC, André Blaise Bollé, dans son mot d'ouverture, est de permettre aux séminaristes de se «doter d'outils complémentaires susceptibles d'aider les journalistes à améliorer vos compétences dans la couverture, la production et le traitement des événements sportifs et olympiques.»

Il y a eu, forcément, pendant les deux jours de séminaire de la qualité au niveau des débats avec les conférenciers. On peut citer les trois membres du CNOSC, Jean-Paul Ngaloua (Secrétaire général), Françoise Mahoungou (3<sup>e</sup> vice-présidente) et Léonard Bossona (directeur exécutif) qui ont traité respectivement les thèmes : «Les normes organisationnelles du mouvement olympique», «Les principes fondamentaux de l'olympisme», «Le CNOSC et ses partenaires nationaux». Ils ont été suivis par Grâce Ngaloua Da Andely qui a disséqué sur «le journalisme face aux défis du numérique», Emmanuel Kaba qui a parlé du «rôle et importance d'un officier media», enfin Michel Kaboul Mahouta qui a



Les reporters sportifs à l'ouverture du séminaire

bouclé la boucle par «Missions et procédures réglementaires de la CCAS en milieu sportif congolais».

Concrètement, cette formation a d'abord permis aux chroniqueurs sportifs de mieux connaître l'esprit et l'organisation du mouvement olympique et sportif international. Elle a servi aussi à la presse sportive de s'imprégner des informations sur les composantes du Mouvement sportif congolais. Il s'est agi, dans la même foulée, de faciliter les échanges sur leurs missions

respectives en vue d'une maîtrise des rôles et prérogatives de chaque partie. Enfin, les journalistes en ont profité pour renforcer leurs capacités dans le traitement non seulement des questions relatives à l'Olympisme, mais aussi pour faire face aux défis du numérique, exercer le rôle d'officier media. Ils se sont également imprégnés des missions et procédures réglementaires de la CCAS (Chambre de conciliation et d'arbitrage du sport).

G.-S.M.

## BREVES

### Port de Douala et DGSP souverains en volley-ball à Brazzaville

Les championnats des clubs de volley-ball d'Afrique centrale (zone 4) disputés du 9 au 20 novembre 2022 à Brazzaville, ont connu une bien maigre participation. En effet, trois pays seulement avaient désigné des équipes : Congo, RDC et Cameroun. Comme on s'y attendait, les Camerounais du Port autonome de

Douala ont dominé le tournoi masculin qu'ils ont remporté en battant en finale Espoir VB de Kinshasa (3 sets à 1), tandis que les Congolaises de DGSP (Direction générale de la sécurité présidentielle) ont terminé en tête du tournoi féminin. En finale, elles ont pris le dessus (3 sets à 1) sur DCMP de Kinshasa.

### COUPE DU MONDE DE FOOTBALL Des étincelles au Qatar !

## NECROLOGIE

Le siège du dojo club Tchiapi a abrité, le samedi 13 novembre dernier, la cérémonie d'adieu à maître Orsay Boussou Mahoungou «Anaconda», ceinture noire deuxième dan. Le pèlerinage terrestre du disparu a pris fin le 2 novembre 2022, à l'hôpital général de Loandjili.

Peu avant le départ de sa dépouille au cimetière de Loubou, à quelques kilomètres de Pointe-Noire, des centaines de pratiquants du judo et autres arts martiaux associés, revêtus de leurs keikogi (littéralement kimono), lui ont rendu un vibrant hommage.

Comme l'exige la tradition des arts martiaux, tout a commencé par la séance de démonstration des techniques de combat du judo, exécutées avec dextérité par les pratiquants: le shiwari (épreuve de casse de matériaux), le nage-waza (techniques de projection), le ne-waza (technique au sol), etc. Maître Orsay Mahoungou



Maître Orsay Mahoungou

a fait ses premières armes au judo en 2004, au dojo club Tchiapi.

Élève très intelligent, assidu et animé d'une volonté de fer, il a vite gravi les échelons de ce noble art martial: il est shodan (1er dan), en 2014, puis nidan (2e dan), en 2019.

De 2012 à 2020, Me Orsay Mahoungou a été un compétiteur digne d'éloges. Ses combats étaient devenus un véritable régal

pour l'assistance, puisqu'il était un bulldozer sur le shiai-jo (surface de combat), lors des compétitions. Ses adversaires se demandaient toujours quel moyen employé pour le contrer. En 2019, devenu vétéran et ancien compétiteur, maître Pierre Tchiapi, président-fondateur du dit club, lui a confié les départements de l'encadrement technique et le coaching des jeunes, tâches qu'il a assumées jusqu'à son dernier souffle.

Rigoureux dans le travail, maître Orsay a laissé un chapelet de compétiteurs qui continuent à faire la fierté du judo aussi bien à Pointe-Noire qu'au Kouilou. Né le 2 septembre 1985, à Dolisie, Maître Boussou Mahoungou laisse une veuve et deux enfants. Que son âme repose en paix!

Dieu a donné, Dieu a repris!

Equateur Denis NGUIMBI

commencé la compétition: une défaite concédée face aux Pays-Bas (0-2). S'en relèvera-t-il? Les Africains l'espèrent. Quant à la Tunisie, elle a arraché un match nul flatteur face au Danemark (0-0).

La compétition a vécu sa première grosse surprise mardi 22 novembre. Figurant parmi les favoris, l'Argentine a trébuché (1-2) dès son entrée en lice. Son tombeur est l'Arabie Saoudite. D'autres matches se jouent au moment où nous mettons sous

presse. Nous y reviendrons.

## CHAMPIONNAT DE LIGUE 1

Le championnat national d'élite Ligue 1 de football en était à sa cinquième journée. Les résultats ci-après ont été enregistrés: AS JUK-AS Otohô (1-2), AS BNG-JST (3-3), FC Kondzo-AC Léopards (0-0), CARA-Etoile du Congo (0-2), Inter Club-AS Cheminots (1-0), Patronage Sainte-Anne-Diables-Noirs (0-0), FC Nathaly's-V.Club-Mokanda (0-2).



# Il ne vous reste plus qu'à choisir votre véhicule neuf

S-PRESSO  
136 000 F.CFA\*  
mois



RUSH  
293 000 F.CFA\*  
mois



COROLLA CROSS  
381 000 F.CFA\*  
mois



LANDTREK  
376 000 F.CFA\*  
mois



Nous avons pensé aux meilleures offres de financement.

\*Offre valable du 21 novembre au 21 décembre 2022, sur tous les véhicules de la gamme TOYOTA, SUZUKI et PEUGEOT.

\*Possibilité de financement avec notre partenaire LCB Bank, sous réserve d'acceptation des dossiers. Voir conditions auprès de CFAO Motors ou de la LCB Bank.

\*Mensualités affichées "à partir de", valables pour livraison sur Pointe-Noire.



Plus d'informations ☎ 06 496 96 96



## Crédit Bail



**FINANCEMENTS SUR MESURE**

**BÉNÉFICIEZ DE :**

- Une fiscalité attrayante et un taux d'intérêt bonifié;
- Une durée de remboursement apaisée avec option d'achat.

**1**

QUELQUE SOIT LA TAILLE DE VOTRE ENTREPRISE



**2**

JUSQU'À 100% DE VOS BIENS



**3**

TRAITEMENT DE DOSSIERS RAPIDE



Brazzaville:  
BP: 2889, Avenue Amilcar CABRAL,  
Tél: (+242) 05 717 11 11 / 06 700 48 48.

